

PLAN LOCAL D'URBANISME

ORIENTATIONS D'AMENAGEMENT ET DE PROGRAMMATION

Révision générale arrêtée le :	18/12/2025
Révision générale approuvée le :	

Conforme aux lois portant Engagement National pour l'Environnement (Grenelle 2), ALUR, ELAN, Climat & Résilience, et Zéro Artificialisation Nette



INTRODUCTION 2

ORIENTATIONS D'AMENAGEMENT ET DE PROGRAMMATION THÉMATIQUES 4

I. OAP TRAME VERTE ET BLEUE 4

II. OAP CENTRALITÉ 17

OAP DE SECTEUR 21

I. VOLET PROGRAMMATIQUE 21

- A. PROGRAMMATION DES OAP DE SECTEUR 21
 - 1. Programmation en matière d'habitat 21
 - 2. Programmation en matière d'hébergement 22
 - 3. Programmation en matière d'activités économiques 22
 - 4. Programmation en matière d'équipements d'intérêt collectif 22
- B. ÉCHEANCIER D'OUVERTURE A L'URBANISATION 23
 - 1. Échéancier par secteur en matière d'habitat 23
 - 2. Échéancier par secteur en matière d'hébergement 23
 - 3. Échéancier par secteur en matière d'activités économiques 23
 - 4. Échéancier par secteur en matière d'équipements 23

II. OAP SECTORIELLES 25

- S1-S2 : Les Plages Sauvages 26
- S1 : Les Plages Sauvages Ouest 27
- S2 : Les Plages Sauvages Est 28
- S3 : L'Armor 28
- S4 : Les Bruyères 29
- S5 : Les Hôpitaux Centre 31
- S6 : Colonne St-Brieuc 32
- S7 : Poteau bleu 33
- S8 : La Petite ville Es Marès 34
- S9 : Les Chênaies 35
- S10 : Centre technique municipal 36

S11, S12 : Bellevent, Le Clos Neuf – en cours 37
 S13 : Castelnau – en cours 38

III. OAP DENSITÉ 39

Envoyé en préfecture le 26/12/2025
 Reçu en préfecture le 26/12/2025
 Publié le
 ID : 022-212200547-20251218-ANX3-DE

INTRODUCTION

Le rôle des OAP dans le PLU

Les Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP) sont un outil fondamental du Plan Local d'Urbanisme (PLU). Elles permettent de préciser les grandes orientations d'aménagement de certains secteurs stratégiques du territoire et d'accompagner les projets urbains en offrant un cadre d'intervention cohérent.

Selon l'article L.151-7 du Code de l'Urbanisme, les OAP peuvent porter sur :

L'aménagement du territoire, en fixant des principes pour la mise en valeur des paysages, du patrimoine, de la centralité et des continuités écologiques.

L'habitat, en prévoyant des actions favorisant la densification, le renouvellement urbain, la mixité sociale et une répartition équilibrée des logements.

Les transports et déplacements, en organisant la hiérarchisation des réseaux, en favorisant les mobilités douces et en adaptant l'offre de stationnement.

Les OAP n'ont pas de valeur réglementaire stricte : elles ne se substituent ni au règlement écrit ni au zonage graphique, mais elles orientent les projets futurs en énonçant des principes directeurs. Les opérations d'aménagement doivent être compatibles avec ces orientations, sans obligation de conformité stricte.

Elles se distinguent ainsi des règles prescriptives du PLU et permettent une mise en cohérence des projets urbains, tout en laissant une marge d'adaptation aux acteurs de l'aménagement.

Envoyé en préfecture le 26/12/2025
Reçu en préfecture le 26/12/2025
Publié le
ID : 022-212200547-20251218-ANX3-DE

Structure des OAP

Les OAP du présent document sont organisées en quatre catégories, chacune correspondant à un enjeu majeur du territoire :

OAP Trame Verte et Bleue :

Elle vise à structurer le développement urbain tout en préservant et mettant en valeur les continuités écologiques, les espaces naturels et la gestion durable de l'eau. Elle propose des principes pour limiter l'imperméabilisation des sols et favoriser la renaturation.

OAP Centralité

Elle s'attache à renforcer la centralité urbaine d'Erquy en favorisant son attractivité, la mixité fonctionnelle et la requalification des espaces publics. Elle concerne le centre historique et le front de mer, en proposant des principes d'actions pour favoriser la densification, l'animation commerciale et l'aménagement des mobilités.

Le volet programmatique des OAP sectorielles et OAP densité

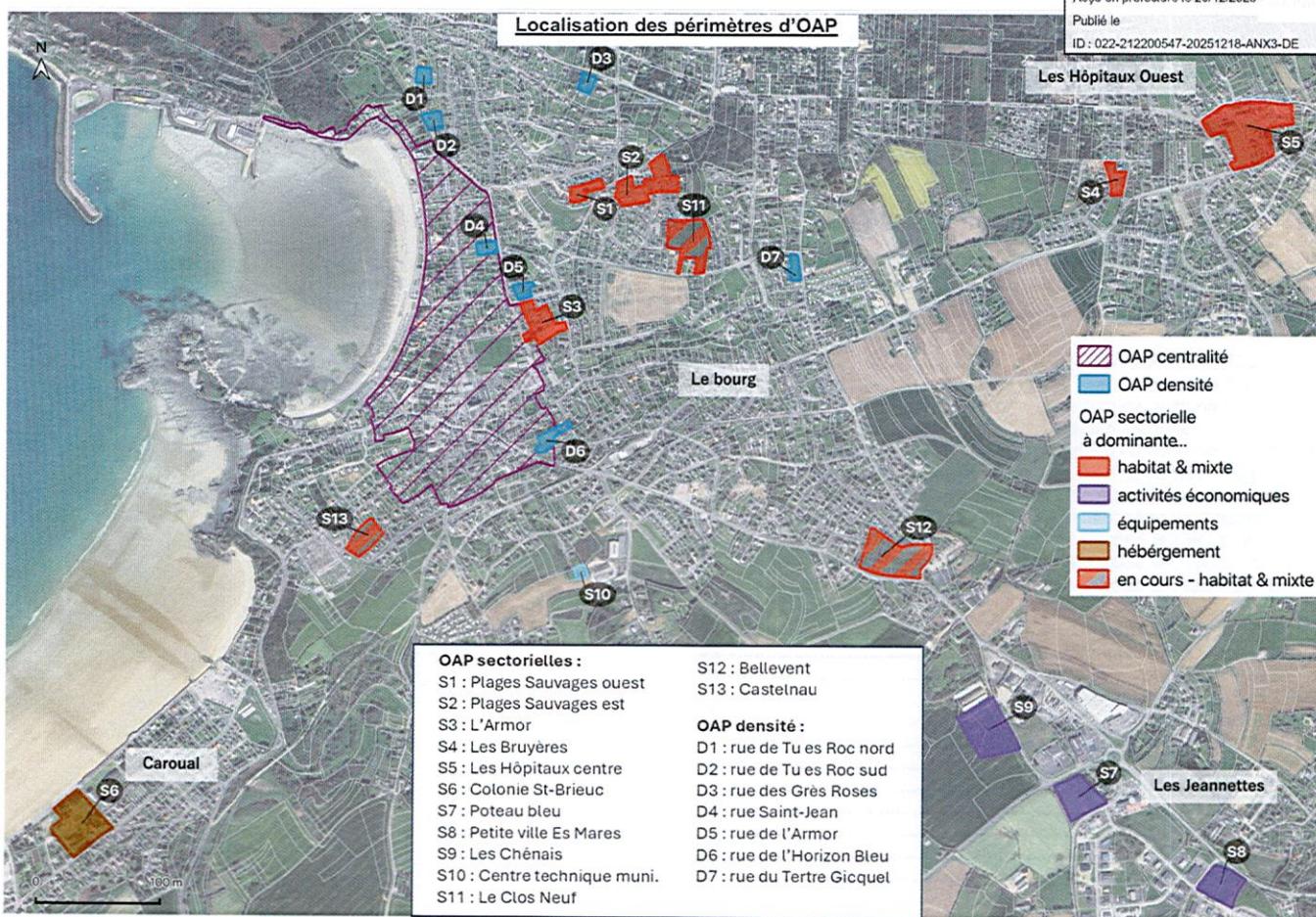
OAP Sectorielles

Elles précisent les orientations d'aménagement pour certains quartiers ou secteurs stratégiques, en tenant compte de leurs spécificités locales et de leur évolution à moyen terme. Elles permettent d'accompagner les transformations urbaines en cohérence avec les enjeux identifiés dans le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD).

Chaque OAP est illustrée par des schémas indicatifs, qui permettent de visualiser les principes d'aménagement sans constituer des prescriptions strictes.

OAP Densité

Plus souples dans leur approche, elles définissent les principes de renouvellement urbain et de densification, en assurant une intégration qualitative des nouvelles constructions et en encourageant l'optimisation des terrains sous-exploités (friches, dents creuses, divisions parcellaires...).



ORIENTATIONS D'AMÉNAGEMENT ET DE PROGRAMMATION THÉMATIQUES

I. OAP TRAME VERTE ET BLEUE

A. Une OAP thématique « trame verte et bleue » obligatoire depuis la Loi Climat et Résilience de 2021

Depuis l'entrée en vigueur de la loi Urbanisme et Habitat en 2003, les plans locaux d'urbanisme (PLU) contiennent des Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP). Ces outils complètent le règlement, en précisant les transformations envisagées par la commune pour certains périmètres ou certaines thématiques.

Les OAP intégrant la trame verte et bleue (TVB), sont devenues obligatoires par la Loi Climat et Résilience du 22 août 2021. Aujourd'hui, l'article L. 151-6-2 du Code de l'urbanisme indique que : « Les orientations d'aménagement et de programmation définissent, en cohérence avec le projet d'aménagement et de développement durables, les actions et opérations nécessaires pour mettre en valeur les continuités écologiques. ».

Ainsi, les Orientations d'Aménagement prévoient les actions et opérations d'aménagement à mettre en œuvre, notamment pour préserver et mettre en valeur l'environnement, les paysages, les entrées de ville et le patrimoine, qui permettent d'assurer la qualité de vie de la commune. Elles sont établies en cohérence avec les objectifs de Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) et sont opposables à tout projet d'aménagement dans un principe de compatibilité.

B. Quels sont les objectifs de cette OAP thématique « trame verte et bleue » ?

L'OAP thématique « trame verte et bleue » vise à maintenir et renforcer les composantes naturelles présentes sur le territoire d'Erquy, ainsi que les réservoirs de biodiversité et les corridors écologiques, à la fois dans ce qui existe mais aussi dans l'urbanisation future avec des projets qui doivent contribuer au développement de la biodiversité, au respect du cycle naturel de l'eau, à la régulation du microclimat, à l'adaptation au changement climatique tout en préservant au mieux les paysages.

La présente OAP thématique permet de compléter l'intégration des enjeux relatifs à la trame verte et bleue inscrits au sein des pièces réglementaires du PLU. De plus, cette OAP ne peut se substituer à l'application de la séquence éviter-réduire-compenser dans le cadre d'études réglementaires. Tout projet mené sur le territoire devra justifier de la prise en compte de l'ensemble des thématiques de cette OAP. Elle peut néanmoins être utilisée comme un guide des bonnes pratiques à mettre en œuvre sur le territoire.

C. A qui s'adresse cette OAP thématique « Trame Verte et Bleue » ?

La Ville d'Erquy donne une place significative aux OAP afin d'insuffler une dynamique de projet et une vision prospective du territoire autour des grands enjeux identifiés.

Préserver la biodiversité et les habitats naturels est intimement lié à notre façon d'aménager et d'entretenir les espaces. L'OAP trame verte et bleue et biodiversité porte l'ambition d'inscrire la préservation de la biodiversité dans les opérations d'urbanisation et d'aménagement et les décisions de chaque porteur de projet.

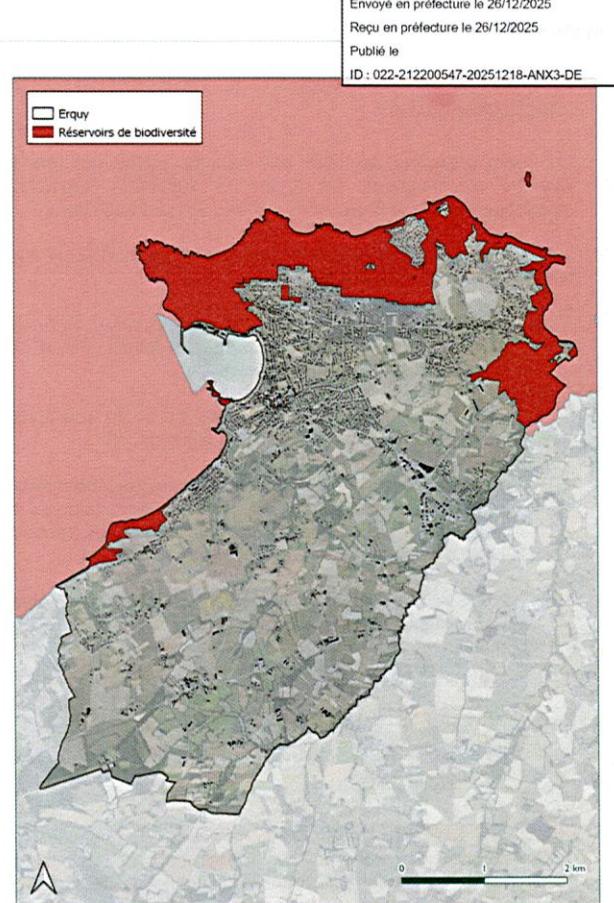
Ainsi, les orientations d'aménagements suivantes pour l'introduction de la nature dans les futures opérations urbaines, seront à prendre en compte à l'occasion de nouveaux aménagements (aménagement de lotissement, de ZAC, de zones d'activités, aménagement d'un parking, d'une place, création d'une clôture, conception d'un jardin...) dans les espaces privés et dans les espaces publics.

Les dispositions en faveur de la biodiversité, que comporte cette OAP thématique, sont l'affaire de tous, s'inscrivent sur l'ensemble du territoire et les actions sont facilement applicables partout, pour les acteurs publics comme privés.

D. Les orientations et actions stratégiques à mettre en place sur Erquy

1. Orientation 1 : Protéger les réservoirs de biodiversité et les espaces remarquables majeurs

Plusieurs réservoirs de biodiversité ont été identifiés sur le territoire et sont présentés dans l'état initial de l'environnement.



Plusieurs orientations s'appliquent spécifiquement sur ces secteurs à enjeu :

- Assurer la pérennité du fonctionnement écologique des réservoirs de biodiversité.
- Conserver leur emprise et en particulier, ne pas les fragmenter.
- Adapter les abords des réservoirs de biodiversité pour qu'ils soient compatibles avec la préservation écologique des réservoirs.
- Permettre la gestion (accès, desserte...) des réservoirs de biodiversité.
- Conserver les haies existantes et renforcer la connexion entre les haies - en particulier les haies isolées
- Renforcer le fonctionnement hydrologique des cours d'eau et des zones humides, notamment en complétant les ripisylves (végétation humide accompagnant les cours d'eau), et en supprimant les barrages artificiels.
- Donner à voir et à comprendre la biodiversité en multipliant la signalétique de présentation et de sensibilisation à la biodiversité le long des itinéraires de randonnée et sentiers piétons

2. Orientation 2 : Préserver des corridors écologiques pour favoriser les déplacements et protéger les connexions entre les milieux et réservoirs de biodiversité.

Il existe deux types de corridors écologiques :

- Les corridors aquatiques : les cours d'eau qui s'écoulent dans les vallées constituent les lieux privilégiés de déplacement naturel des espèces.
- Les corridors terrestres : composantes linéaires du paysage (haies, chemins...) qui permettent à la faune de se déplacer de réservoirs en réservoirs.

Sur Erquy, de nombreux corridors sont constitués d'eau qui s'écoulent dans les vallées, bordés par des zones humides. Ces corridors sont également représentés par les trames boisées et bocagères qui constituent les lieux privilégiés de déplacement des espèces naturelles.

Plusieurs orientations s'appliquent spécifiquement sur ces secteurs à enjeu :

- Préserver et conforter la continuité fonctionnelle des corridors écologiques
- Densifier le maillage des haies, leur continuité, et lutter contre les haies isolées, pour conforter des corridors écologiques
- Créer des emplacements réservés pour la création de nouvelles haies, notamment le long de chemins existants ou à créer
- Conforter le caractère naturel aux abords des cours d'eau et des zones humides
- Renforcer le fonctionnement hydrologique des cours d'eau et des zones humides, notamment en complétant les ripisylves
- Aménager des franchissements dans le cas de projets d'infrastructures lourdes (création, requalification, aménagement) : écoducs, tunnels à faune, passes à poissons.
- Profiter des projets d'aménagement pour réduire les obstacles aux continuités écologiques : clôtures non perméables à la petite faune, création de passage à faune, renaturation, enterrement des lignes électriques...

3. Orientation 3 : Protéger et restaurer le réseau hydrographique

Un cours d'eau naturel offre des habitats variés (en termes de vitesses d'écoulement, de types de substrats favorables au développement de la faune et de la flore, de hauteurs d'eau...).

Les orientations d'aménagement pour la protection et la restauration des cours d'eau sont les suivantes :

- Pour rétablir la continuité de ses cours d'eau, favoriser la renaturation et la restauration des cours d'eau et des espaces qui leurs sont associés.
- Supprimer les seuils et ruptures du lit du cours d'eau : pont-cadre ou dalots privilégiés aux buses, etc...
- Aménager les abords des cours d'eau, pour compléter les itinéraires randonnée : création de cheminements doux, moyennant des ouvrages et une gestion adaptées, sans impact sur le milieu et avec une signalisation appropriée.
- Prévoir des aménagements empêchant le bétail de s'abreuver directement dans le cours d'eau, limitant ainsi le piétinement des berges.

4. Orientation 4 : Assurer la prise en compte et la préservation des zones humides dans tout aménagement urbain

Il n'est plus suffisant d'arrêter de détruire les zones humides mais il devient urgent de protéger leur fonctionnement hydraulique et écologique. La protection des zones humides nécessite d'agir à deux niveaux, d'abord en favorisant leur connaissance, ensuite en empêchant toute nouvelle dégradation.

Lors de toute opération d'aménagement

- Bien qu'un inventaire des zones humides ait été réalisé à l'échelle communale, il est recommandé de réaliser un inventaire précis des zones humides afin d'empêcher toute destruction nouvelle ;
- Il est interdit de porter atteinte aux zones humides et à leur zone tampon. Cette zone tampon doit dans l'idéal être évaluée selon les caractéristiques hydrologiques de la zone humide en question et recouvrir un minimum de 10 mètres ;
- Intégrer les zones humides et les fossés existants comme éléments structurants de la nouvelle armature verte et bleue de l'opération ;
- Privilégier le recours aux plateformes bois sur pilotis dans les secteurs situés à proximité des zones humides, ou dans celles-ci ;
- Une réflexion sur l'alimentation hydraulique de la zone humide peut être menée. En effet, la pérennité d'une zone humide peut être remise en cause par des travaux ou aménagements (modification des écoulements superficiels, gestion des eaux pluviales aux points bas...) engendrant une perte de leurs fonctionnalités et leurs disparitions.

5. Orientation 5 : Préserver les bois, le bocage et favoriser les programmes de replantation permettant d'améliorer la perméabilité écologique

Si la préservation des composantes boisées et bocagères est indispensable, elle n'est aujourd'hui pas suffisante pour pallier le déclin de la biodiversité et notamment des espèces liées à la trame verte.

La plantation de nouvelles haies et d'îlots boisés est nécessaire pour permettre le maintien et le développement de la biodiversité locale et d'augmenter le linéaire de haies antiérosives.

6. Orientation 6 : Limiter les îlots de chaleur

Avec le réchauffement climatique, la chaleur en milieu urbain devient un enjeu d'aménagement. Plusieurs facteurs y contribuent : les activités humaines, les surfaces minérales, la nature des matériaux, la forme urbaine. Cela crée un microclimat que l'on appelle un « îlot de chaleur ».



Photographies aériennes infrarouge couleur (IRC) distinguant la végétation (en rouge) des espaces minéraux (en bleu)

Plusieurs orientations permettent de lutter

- Développer l'usage des modes doux par rapport à celui de la voiture qui émet des gaz à effet de serre.
- Renforcer la présence de la nature et de l'eau au sein du milieu urbain.
- Aménager des coeurs d'îlots verts en y limitant les surfaces minérales et en implantant les constructions et le stationnement côté espaces publics. Toutefois, ce principe pourra être adapté pour tenir compte de l'orientation des parcelles, dans le cas d'accès par le Sud.
- Accompagner les espaces publics d'espaces verts, que ce soit sous forme d'alignements d'arbres, de bosquets...
- Utiliser le végétal, en particulier des arbres de hautes tiges, pour améliorer le confort d'usage des espaces extérieurs des quartiers
- Permettre à la nature de recoloniser des espaces en friche.
- Favoriser l'aménagement de toitures et façades végétalisées.
- Privilégier des revêtements de sol végétalisés et perméables.
- Adopter des couleurs claires et des matériaux renvoyant la chaleur dans le traitement des espaces publics et dans la conception des constructions.
- Favoriser la circulation de l'air en créant des ruptures dans les constructions : diversité de hauteurs, de retraits par rapport à l'espace publics.

7. Orientation 7 : limiter l'imperméabilisation et permettre l'infiltration en privilégiant les matériaux de sol perméables

L'imperméabilisation des sols est une question récurrente dans les milieux urbains. Elle impacte tout d'abord le cycle de l'eau avec des risques accrus d'inondations et de pollution des nappes phréatiques, cours d'eau. Elle entraîne également la destruction de la biodiversité du sol.

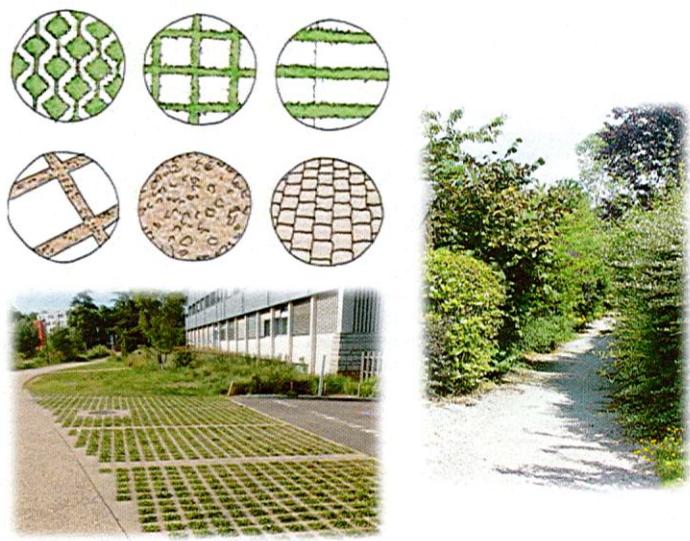
Limiter l'imperméabilisation des sols au sein des agglomérations devient alors indispensable pour réduire la vulnérabilité des milieux urbains aux effets des changements climatiques en cours et à venir. Pour limiter l'imperméabilisation des sols, il est important dans un premier temps d'évaluer la fonctionnalité ainsi que le taux de fréquentation des espaces de façon à adapter au mieux le choix du revêtement.

A l'inverse, le maintien ou la création d'un sol perméable et d'un maximum d'espaces en pleine terre assure le caractère vivant d'un sol.

- Favoriser la désartificialisation d'espaces imperméabilisés existants comme par exemple des parkings, des cours d'école.
- Proscrire la systématisation de l'enrobé et privilégier la pleine terre ou des matériaux perméables adaptés aux usages :
 - Afin de limiter les quantités d'eau collectées dans les réseaux d'assainissement, les porteurs de projets sont invités à privilégier les espaces de pleine terre dans leurs aménagements (accotements enherbés, dalles engazonnées, ...);
 - Les matériaux perméables ou semi-perméables (graviers stabilisés, dalles alvéolées ou enherbées, pavés drainants etc.) sont à privilégier autant que possible pour

l'aménagement des espaces piétons et des espaces de mobilités douces, des aires de jeux, des stationnements, des rues et de leurs abords, des places publiques. Ces types de revêtement permettent l'infiltration des pluies usuelles à la source. La capacité d'absorption peut être plus ou moins importante selon la perméabilité du sol en place et le ratio surface interceptée / surface d'infiltration ;

- Préservier le sol naturel, et notamment les fonds de parcelle des coeurs d'îlots.



8. Orientation 8 : Favoriser la gestion de l'eau de pluie à ciel ouvert en prévoyant des espaces dédiés : noues, fossés, caniveaux

Lorsque la nature du sol est favorable et les espaces libres suffisants à l'échelle de la parcelle, l'infiltration de l'eau de pluie devra être privilégiée au plus près possible de là où l'eau tombe. Le développement de techniques alternatives au « tout tuyau » est à privilégier, notamment via l'utilisation des modalités de gestion en hydraulique douce, en aérien, intégrées aux aménagements paysagers et support de biodiversité.

Pour cela, il est préconisé d'aménager des ouvrages de collecte et de stockages de l'eau tels que :

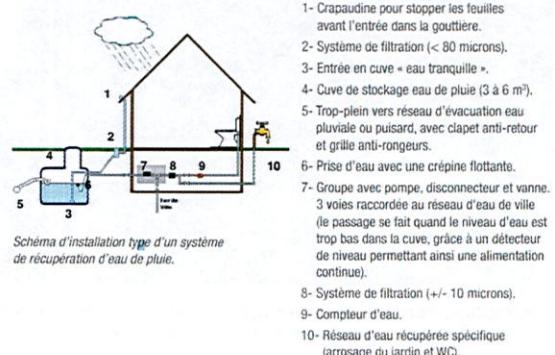
- Des fossés drainants ou noues engazonnées (fossés larges et peu profonds, à faible pente) ;
- Des puisards ;
- Des bassins de rétention paysagers, réalisés en pente douce ou à niveaux successifs et ceinturées de végétation dense pour assurer la sécurité des promeneurs ;
- Des jardins de pluie, aires de jeux inondables.



9. Orientation 9 : Permettre la réutilisation des eaux de pluie dans les nouvelles constructions (cuves de rétention ou autre système équivalent)

La raréfaction de l'eau douce disponible, en lien avec le changement climatique, entraîne de nombreuses problématiques. Il est donc urgent de modifier nos modes de consommation et de faire de la gestion de la ressource en eau une priorité dans laquelle les projets d'aménagement peuvent s'inscrire. La récupération ainsi que l'utilisation des eaux de pluie doivent être privilégiées.

Il est donc préconisé de récupérer les eaux pluviales via la mise en place de dispositifs de stockage au niveau des toitures, pour des usages domestiques.



Principe de fonctionnement d'un système de récupération d'eau de pluie

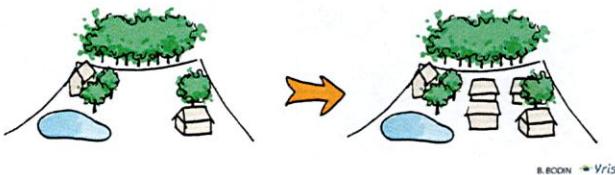
Source : bretagne.bzh

10. Orientation 10 : Prendre en compte et conserver les éléments naturels existants et adapter le projet à l'existant

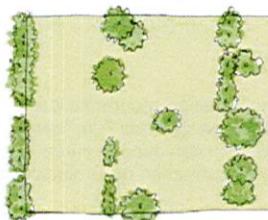
La richesse du patrimoine naturel d'un site et le respect qui en découle, doivent s'imposer comme des bases lors de tout projet d'aménagement et être au cœur de ses principes de composition. Cette prise en compte doit guider la conception et la réalisation pour aboutir à un projet qui se veut le plus écologique possible.

La première grande ligne dans la conception du projet doit être de conserver autant que possible le végétal existant et de s'appuyer sur cette trame verte pour élaborer et organiser le futur quartier ou la construction. De même, les cours d'eau, les zones humides et les fossés existants doivent être intégrer comme des éléments structurants de la nouvelle armature verte et bleue de l'opération. Enfin, les talus doivent être préservés, confortés et entretenus, ou, s'ils sont en ruine, les reconstruire en réutilisant les pierres laissées sur place. Dans le cas de la construction d'un mur neuf, la pierre appareillée à joints secs ou sans joint sera privilégiée.

L'objectif est d'intégrer dans tout projet la séquence « éviter, réduire, compenser » afin de commencer par éviter les atteintes à l'environnement, de réduire celles qui n'ont pu être suffisamment évitées et, si possible, de compenser les effets notables qui n'ont pu être ni évités, ni suffisamment réduits.

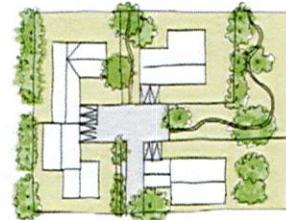


Conservation des éléments naturels
 Source : DMEAU / YRIS



Etat initial :

Parcelle agricole arborée
 (arbres isolés, haies
 bocagères)



Projet :

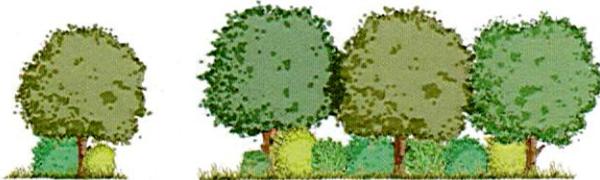
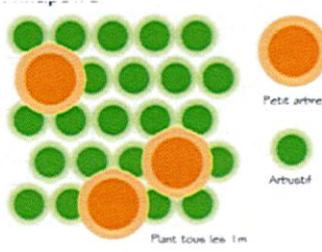
Intégration des arbres dans
 le projet d'aménagement,
 conception des voiries et
 disposition des lots entre les
 sujets à conserver

11. Orientation 11 : Accroître la présence végétale et l'intégration paysagère à travers des plantations multistriates, diversifiées et adaptées aux enjeux climatiques et de biodiversité

La Commune d'Erquy souhaite renforcer son armature végétale en portant un regard sur la présence de végétal dans l'ensemble des projets, qu'ils soient menés par des porteurs de projets publics ou privés.

Le choix des essences à planter lors de la création d'un espace vert, d'un talus ou d'un écran végétal est primordial. Des compositions végétales structurées en plusieurs strates (muscinaire, herbacée, arbustive, arborescente) et comprenant des espèces variées favorisent la biodiversité. Les projets d'aménagement de compositions végétales sont invités à prendre en compte ces facteurs.

- **Réaliser plusieurs strates végétales** : Les compositions végétales devront être diversifiées et de préférence types haies mixtes ou champêtres à des organisations en bande linéaire mono-spécifiques et composées de plusieurs strates végétales (herbacée, arbustive, arborée) ;



Croquis d'une haie composée de 3 strates : Une strate herbacée, arbustive et arborée
Source : DMEAU / YRIS

- **Diversifier les formes de plantations** dans les espaces communs : murs, alignements, végétation ponctuelle, massifs plantés... ;
- **Diversifier les essences et planter des arbres caducs comme persistants**, permettant de varier les ports et le paysage, les ombrages, mais également d'accueillir une biodiversité plus riche ;

- **Privilégier les essences arbustives** : croissance lente de façon à limiter l'entretien et donc la production de déchets verts. Un broyage des déchets restants peut être effectué pour ensuite disposer le paillage sur les plantations ;
- **Privilégier les essences locales (ou indigènes)** : Les espèces non locales ne joueront pas ou peu de rôles écologiques pour la faune du territoire. Ainsi, il est nécessaire d'appliquer un contrôle des plantations réalisées sur le territoire à partir d'une liste d'essences locales jouant un rôle intéressant pour la faune sauvage (refuge, alimentation ou reproduction). De plus, les essences indigènes seront plus résistantes aux épisodes de froid et de sécheresse, et demanderont un entretien moindre ;
- **Favoriser des lieux de rencontre végétalisés à proximité des logements, la création de jardins ou vergers partagés** et inciter à réaliser ce type d'aménagement en concertation avec les habitants des logements concernés, afin qu'ils répondent réellement aux besoins exprimés (jardin potager, jeux pour enfants, écran végétal...).

12. Orientation 12 : Ne planter aucune espèce invasive et limiter l'usage d'espèces allergènes

- **Proscrire la plantation d'espèces exotiques envahissantes et invasives** et veiller à limiter la prolifération de celles-ci.



Photo d'Herbes de la pampa

13. Orientation 13 : Privilégier les clôtures naturelles et perméables, relais de biodiversité

Les clôtures participent pleinement à la qualité paysagère d'un lieu. Elles doivent être traitées en harmonie avec la construction principale édifiée sur le terrain et le site environnant. Si ces structures linéaires sont végétalisées et diversifiées (plusieurs strates, essences locales et diverses), elles peuvent alors être favorables à la biodiversité et à sa circulation en jouant le rôle de support naturel, de garde-manger ou encore d'abris pour la petite faune et les oiseaux.

Pour les aménagements existants :

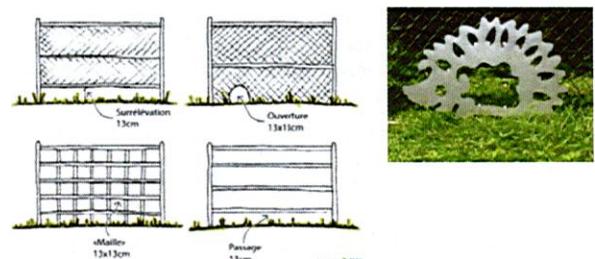
- **Privilégier le maintien des aménagements existants** (murs, murets, clôtures) lorsqu'ils sont support de biodiversité (présence d'anfractuosités sur les éléments artificiels) ;

Pour les futurs aménagements :

- **Privilégier les clôtures poreuses** (haies vives ou grillage doublé d'une haie vive / plate-bande végétalisée ou plantes grimpantes), permettant d'assurer une continuité végétale entre le terrain et son environnement naturel ou urbanisé. Les haies végétales sont de préférence composées d'essences variées et locales et en l'absence de haie, le grillage peut être le support de plantes grimpantes.
- **Privilégier des matériaux naturels ou biosourcés** (type bois, terre crue, pierre sèche etc.) en cas d'implantation de murets



- **Favoriser la perméabilité des clôtures** par une surélévation du sol d'au moins 13cm permettant le passage de la petite faune ou prévoir des passages à faune (trouées dans la clôture tous les 20 mètres).



14. Orientation 14 : Protéger les haies, les zones humides et les cours d'eau lors des travaux

La volonté de préserver certaines composantes environnementales dans les projets doit se traduire par :

- Une identification précise sur le chantier (balisage, protection...);
- Des marges de recul suffisantes en phase de travaux.

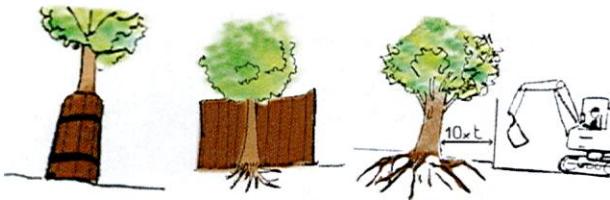
Les zones humides, les cours d'eau et les arbres doivent particulièrement faire l'objet de ces précautions.

Le porteur de projet sont incités à mettre en place des mesures de réduction de l'impact des travaux sur les composantes environnementales.

Pour la protection des arbres :

- Si l'espace est suffisant, il conviendra d'installer une barrière fixe (en bois ou barrières « Héras ») à l'aplomb de la couronne à minima.
- A l'inverse, dans le cas de travaux contraints, la protection sera constituée d'un corset de planches jointives séparées du tronc par une ceinture en fourreaux rigides.

Dans le cas où ils pourraient impacter la biodiversité, les travaux doivent être réalisés sur les périodes les plus propices.



Pour les cours d'eau et zones humides, il est critique pour le déplacement de fines. En effet, lors des travaux, le ruissellement sur les sols nus entraîne un déplacement de particules très important (eaux de couleur marron). Les préconisations à prendre pour empêcher le déplacement des fines vers le milieu récepteur en phase travaux sont les suivantes :

- **Un balisage type rubalise** devra être mis en place pour repérer les zones à préserver de tout travaux.
- Les mesures compensatoires doivent être réalisées en premier dans l'ordre de la construction de la zone d'aménagement. Etant donné que les zones d'infiltration sont sensibles au colmatage, des mesures provisoires type fossé pourront être réalisées durant la phase chantier afin de gérer les départs de particules. Les mesures compensatoires définitives pourront être réalisées une fois que la phase chantier sera bien avancée, et que les départs de fines soient contrôlés.
- Des bottes de paille doivent être mises en place en sortie du bassin de stockage, afin d'améliorer la sédimentation des particules. La botte de paille joue le rôle d'un filtre.



Photos d'emplacements de bottes de paille en phase travaux, dans un bassin d'orage et un cours d'eau

Source : DM EAU

15. Orientation 15 : Respecter la période de reproduction de la faune (Mars-Août) pour les travaux impactant la biodiversité

De très nombreuses espèces faunistiques se reproduisent à partir du mois de mars jusqu'à la fin du mois d'août. Les travaux menés doivent être réalisés dans le respect des périodes de reproduction des espèces protégées (ou faire l'objet d'un suivi écologique spécifique), et notamment :

- Les nettoyages ou défrichements préalables à intervention
- Les décapages de terre végétale ou les terrassements
- Les destructions de bâtiments ou de micro-habitats (murets ou autres)

	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D
Avifaune												
Chiroptère												
Reptiles												
Invertébrés												
Amphibiens												
Mammifères												

-  • Période défavorable pour les travaux de défrichement
 • Période favorable pour les travaux de défrichement

A noter que qu'il est donc nécessaire de mener en amont des projets des inventaires faune/flore pour évaluer les enjeux liés à la biodiversité dans le bâti.

Pour rappel, la destruction ou le dérangement d'une espèce protégée est strictement interdit, dans le cas où les travaux sont susceptibles de générer une incidence négative (modification du milieu de vie, risque de destruction d'individus...), une demande de dérogation à effectuer auprès de la DDTM (Direction Départementale des Territoire et de la Mer) est nécessaire.

16. Orientation 16 : Créer des aménagements pour la faune

La faune urbaine se compose de différents cortèges : oiseaux et mammifères terrestres que l'on observe régulièrement dans les parcs et jardins, mais aussi de nombreuses espèces de reptiles, d'amphibiens, de chauves-souris et d'invertébrés qui vivent en milieu urbain. La consommation de milieux naturels et l'application de gestions intensives sont autant de facteurs pouvant affecter négativement la faune sauvage. Il est donc nécessaire de maintenir des habitats de vie pour ces différents cortèges.

- En installant des nichoirs pour les oiseaux (avifaune)
- En installant des gîtes pour les chauves-souris (chiroptères)
- En installant des abris pour les hérissons



17. Orientation 17 : Réduire la pollution lumineuse en faveur de la trame noire, tout en restant compatible avec les enjeux de sûreté de l'espace public

La pollution lumineuse est générée par la présence anormale et gênante de lumière artificielle, qui interfère sur la biodiversité nocturne, la santé humaine et réduit les possibilités d'observation du ciel étoilé.

Plus précisément, en milieu urbain, l'éclairage public ainsi que les activités humaines (travail de nuit, loisirs festifs, etc.) sont sources de perturbations pour les espèces nocturnes. L'éclairage nocturne peut :

- perturber le déplacement de certaines espèces comme par exemple les chauve-souris ;
- entraîner une fragmentation par attraction (insectes attirés par la lumière) ou par répulsion (amphibiens ne traversent pas les zones éclairées).

Dans le cadre d'opération d'aménagement, mener une réflexion sur le type d'éclairage de façon à être respectueux de la trame noire et adopter des éclairages respectueux de la faune nocturne :

Localisation : Réduire la superficie des zones éclairées :

- Éviter d'éclairer les franges urbanisées proches d'espaces naturels ou bien adapter les éclairages
- N'éclairer qu'un côté des voies
- Éclairer les cheminements doux par des points lumineux bas de types bornes (balisage)

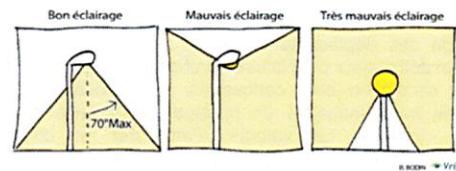


Période : Agir sur la durée et la période aux usages :

- Pratiquer le plus possible l'extinction en cœur de nuit, utilisation d'horloges astronomiques, programmeurs, de détecteurs de mouvements
- Gérer son éclairage en fonction des saisons (ex. ne pas allumer en été) et de la période de la semaine (ex. moins éclairer en semaine)
- Limiter la mise en lumière des sites patrimoniaux aux événements ponctuels et exceptionnels (journées du patrimoine, festivités culturelles)
- Remplacer les éclairages fixes et continus par des dispositifs passifs réfléchissants ou photoluminescents (peintures, catadioptrès...)

Orientation /intensité, Hauteur :

- Privilégier les éclairages orientés vers les surfaces à éclairer et non vers le ciel (éclairage vers le sol, vers des façades urbaines...).
- Diminuer l'intensité lumineuse des éclairages publics et choisir des éclairages non-éblouissants
- Privilégier les LED customisés ou les lumières à vapeur de sodium
- Chercher le meilleur compromis entre hauteur de mâts et distance inter-mâts pour limiter les éclairages



II. OAP CENTRALITE

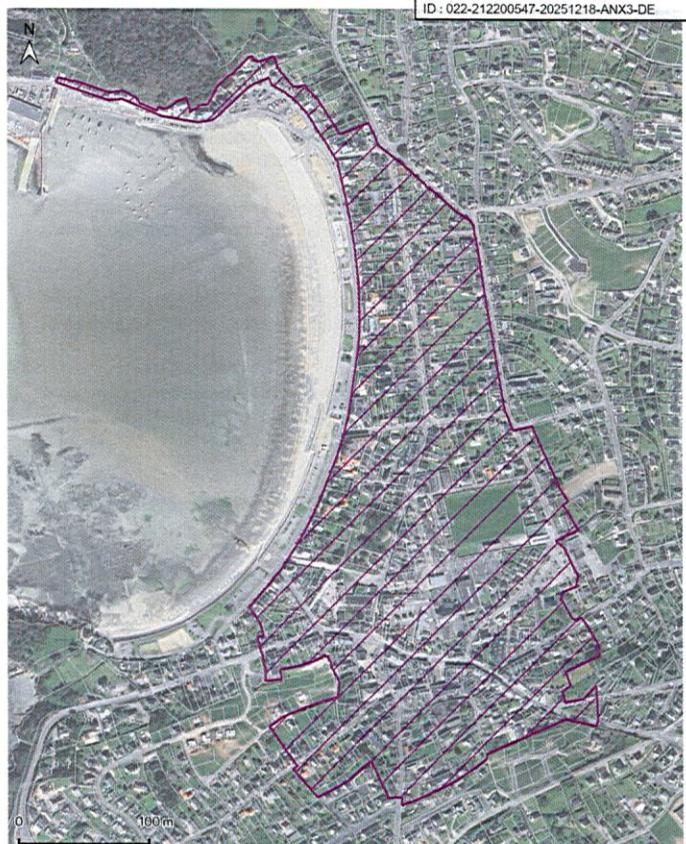
L'OAP Centralité traduit à l'échelle communale les orientations définies par le SCoT, qui place le renforcement des centralités au cœur de sa stratégie de développement territorial. Le SCoT affirme que les centralités doivent être les espaces privilégiés pour le renouvellement urbain, l'implantation des commerces, des services et des logements, afin de lutter contre l'étalement urbain et la dépendance à l'automobile.

Dans cette logique, et dans le prolongement des orientations du PADD fixant le rôle de la Centralité, la présent OAP thématique vient encadrer les attendus dans la Centralité réginéenne. Celle-ci étant parallèlement identifié en tant que secteur de mixité fonctionnel.

L'OAP vise à structurer et renforcer les pôles urbains, en garantissant une mixité des fonctions, une densification adaptée et une requalification qualitative des espaces publics. Elles permettent ainsi d'assurer une cohérence entre les objectifs du PADD et leur mise en œuvre localisée, en favorisant une urbanisation plus compacte, dynamique et résiliente.

Lecture de la fiche à suivre :

- **Contexte :** Chaque centralité fait l'objet d'une analyse permettant de mieux appréhender les enjeux spécifiques qui la caractérisent et d'anticiper les leviers d'aménagement à mobiliser. Cette approche vise à fournir une vision claire des problématiques à traiter et des dynamiques à accompagner pour assurer un développement cohérent et adapté à son contexte.
- **Principes :** Dans le prolongement des orientations définies par le PADD, la centralité est un espace à consolider et à structurer. Les principes établis définissent les grandes lignes de leur évolution et servent de cadre aux aménagements futurs. Ainsi, tout projet devra s'inscrire dans cette dynamique et ne pas remettre en cause les options fondamentales qui en découlent.



a) Contexte

La centralité d'Erquy constitue le cœur de la vie urbaine et commerciale de la commune. Avec une cinquantaine de commerces et des équipements structurants tels que le collège, la mairie, l'église, le stade, elle remplit une fonction essentielle dans l'organisation du territoire.

Son développement s'est historiquement structuré autour des rues Clemenceau et Foch, où se concentrent les commerces en rez-de-chaussée. La nécessité de renforcer ce rôle de centralité passe par une consolidation de son tissu urbain et une meilleure articulation entre les différentes polarités du centre. Cela implique d'encourager le renouvellement urbain, la requalification des espaces existants et le maintien d'une mixité fonctionnelle, garantissant un équilibre entre commerces, habitat et services.

L'évolution de la centralité d'Erquy doit s'opérer dans un cadre respectueux de son identité architecturale et des contraintes environnementales.

Classé Site Patrimonial Remarquable (SPR), le centre impose des exigences particulières en matière d'intégration urbaine et de qualité du bâti. Tout projet de densification ou de renouvellement doit être conçu de manière à s'harmoniser avec l'existant, en valorisant le patrimoine bâti et en s'intégrant dans les continuités paysagères.

La prise en compte des risques d'inondation et de submersion marine est également essentielle : les formes urbaines doivent être adaptées aux spécificités du territoire, intégrant des solutions résilientes pour limiter la vulnérabilité des bâtiments et des espaces publics face aux aléas climatiques.

L'organisation des déplacements et des mobilités douces constituent également un défi majeur pour la structuration de la centralité. Aujourd'hui, les flux de circulation sont concentrés autour des axes principaux, générant des problématiques de partage de l'espace entre voitures, piétons et cyclistes. La volonté d'améliorer la cohérence des déplacements implique une priorité donnée aux modes doux, avec le

développement de nouvelles liaisons cyclables et piétonnes, notamment aux points d'intersection stratégiques. La gestion du stationnement doit également être optimisée, en favorisant des solutions mutualisées et partagées, permettant de libérer de l'espace pour des aménagements urbains de qualité.

Enfin, la qualité des espaces publics joue un rôle central dans l'attractivité et la fonctionnalité du centre. Une requalification des espaces publics pourra permettre d'améliorer l'usage et le confort urbain, avec une attention particulière portée à la désimperméabilisation, à la création d'îlots de fraîcheur. Il pourra s'agir d'inscrire ces aménagements dans une logique de valorisation des continuités paysagères, assurant une meilleure connexion entre la centralité et ses espaces environnants.

En outre, le port et le front de mer s'inscrivent dans un environnement soumis à des contraintes littorales fortes, notamment face aux risques de submersion marine et d'érosion côtière. Leur aménagement doit intégrer une approche résiliente, limitant l'exposition des espaces et des infrastructures aux aléas climatiques.

Par ailleurs, le paysage portuaire constitue un élément identitaire majeur, nécessitant une préservation des perspectives visuelles sur la mer et une harmonisation architecturale des constructions, en s'inspirant du patrimoine maritime local et en évitant les ruptures d'échelle trop marquées.

Le front de mer constitue un levier majeur pour l'attractivité touristique et commerciale de la commune. Son potentiel pourra être révélé par le développement d'activités culturelles, événementielles et commerciales, favorisant une animation continue, y compris hors saison.

L'intégration et le développement d'espaces conviviaux – belvédères, terrasses, mobilier urbain qualitatif – contribuera à renforcer l'attractivité du site et à en faire un lieu de rencontre et de détente pour tous. L'enjeu est de structurer une programmation mixte et équilibrée, combinant habitat, commerce et loisirs pour garantir une centralité vivante et dynamique tout au long de l'année.

b) Principes

➤ Renforcer le rôle de centralité unique de la commune

- Encourager la requalification du tissu urbain existant en favorisant le renouvellement urbain, la réhabilitation des immeubles anciens à faible valeur patrimoniale et la reconversion des bâtiments vacants.
- Maintenir et renforcer la mixité fonctionnelle en favorisant l'installation de commerces en rez-de-chaussée et en promouvant une offre résidentielle diversifiée en étages.
- Valoriser les centralités par la mise en réseau des espaces publics (places, rues piétonnes, parvis, etc.), afin de renforcer leur attractivité et leur animation.
- Prendre en compte le périmètre de sauvegarde du commerce visant à maintenir et conforter l'offre commerciale de proximité (instauré par délibération du Conseil Municipal du 9 mars 2023).

➤ Favoriser une densité adaptée et des formes urbaines respectueuses du patrimoine

- Encourager les projets de densification douce (habitat intermédiaire, BIMBY, extensions maîtrisées des îlots construits).
- Veiller à une cohérence architecturale et paysagère en lien avec le patrimoine bâti et l'identité du centre-ville.
- Accompagner la transition énergétique par la rénovation thermique du bâti ancien et la promotion d'un urbanisme bioclimatique (optimisation de l'ensoleillement, végétalisation des toitures, etc.).

➤ Développer les mobilités douces et l'accessibilité

- Structurer les déplacements en favorisant aux cyclistes, notamment par l'apaisement du trafic (limitation 30 km/h dans toute l'agglomération et priorité à droite systématique) et la réduction du stationnement en voirie au profit d'espaces publics qualitatifs.
- Encourager la mise en place de stationnements mutualisés et partagés pour limiter l'emprise au sol.
- Faciliter l'accessibilité des espaces publics et des commerces aux personnes à mobilité réduite.
- Sécuriser les axes circulations piétons et cycles, notamment par un travail adapté des intersections.

➤ Améliorer la qualité du cadre de vie et des espaces publics

- Favoriser la requalification des espaces publics en intégrant des îlots de fraîcheur (désimperméabilisation, végétalisation des places et rues).
- Encourager l'intégration de mobilier urbain qualitatif et sobre, en adéquation avec l'identité du centre-ville.
- Veiller à une valorisation des continuités paysagères (lien avec les parcs, corridors écologiques urbains).

➤ Promouvoir un urbanisme littoral adapté et résilient

- Préserver et mettre en valeur les perspectives visuelles sur la mer et les éléments emblématiques du paysage portuaire et naturel du cap d'Erquy.
- Intégrer une approche résiliente face au changement climatique,

- en anticipant la gestion des risques littoraux : adapter l'aménagement du front de mer (matériaux adaptés, protection contre la submersion),
- limiter les risques d'inondations inerrants aux crues : en limitant les obstacles au ruissellement des eaux pluviales et en favorisant l'infiltration à la source.
- Encourager l'intégration d'architectures sobres et inspirées du patrimoine maritime, en évitant les ruptures d'échelle marquées.

➤ Structurer les mobilités et les cheminements doux

- Développer des liaisons piétonnes et cyclables continues entre le port, le centre-ville et les quartiers adjacents, et garantir les ouvertures vers le littoral et le cap.
- Adapter les structures d'accueil en excentrant les espaces de stationnement durant la période estivale, afin de limiter la saturation des quais liée à la pression saisonnière, tout en maintenant un accès facilité aux commerces en période creuse.
- Veiller à une cohérence entre les circulations portuaires et les déplacements doux, en sécurisant les interfaces entre flux automobiles, poids-lourds, piétons et cyclistes.

➤ Révéler le potentiel touristique et commercial en lien avec le port et le front de mer

- Encourager le développement d'activités culturelles, événementielles et commerciales en lien avec l'identité portuaire (marchés, festivals, événements nautiques).
- Intégrer des espaces de convivialité et de détente (îlots de fraîcheur, terrasses, belvédères, mobilier urbain adapté).

OAP DE SECTEUR

I. VOLET PROGRAMMATIQUE

A. Programmation des OAP de secteur

1. Programmation en matière d'habitat

Secteur d'OAP	Typologie d'urbanisation	Consommation ENAF ou artificialisation post-2031	Surface du périmètre OAP	Densité urbaine minimale (logements)	Nombre de logements minimum attendus	Part minimale de logements sociaux	Nombre minimum de logements sociaux
S1 : Les Plages Sauvages ouest	Densification	Non	0,32 ha	30 log / ha	10	30 %	3
S2 : Les Plages Sauvages est	Densification	Non	1,16 ha	35 log / ha	41	30 %	14
S3 : L'Armor	Densification	Non	0,78 ha	30 log / ha	23	30 %	10
S4 : Les Bruyères	Densification	Non	0,32 ha	30 log / ha	10	40 %	4
S5 : Les Hôpitaux Centre	Renouvellement et densification	Non	2,88 ha	30 log / ha	86	50 %	43
Sous-total OAP sectorielles hors en cours			5,46 ha	32 log / ha	170		74
S11 (en cours) : Le Clos Neuf	Densification	ENAF	1,29 ha	17,5 log / ha	21	-	6
S12 (en cours) : Bellevent	Extension	ENAF	1,77 ha	22,5 log / ha	38	-	6
S13 (en cours) : Castelnau	Densification	ENAF	0,58 ha	62 log / ha	36	-	12
Sous-total en cours			3,64 ha	26,1 log / ha	95		24
D1 : rue de Tu es Roc nord	Densification	Non	0,2 ha	30 log / ha	6	0 %	0
D2 : rue de Tu es Roc sud	Densification	Non	0,24 ha	42 log / ha	10	30%	3
D3 : rue des Grès Roses	Densification	Non	0,2 ha	30 log / ha	6	0 %	0
D4 : rue Saint-Jean	Densification	Non	0,21 ha	48 log / ha	10	30 %	3
D5 : rue de l'Armor	Densification	Non	0,32 ha	40 log / ha	13	30 %	4
D6 : rue de l'Horizon Bleu	Densification	Non	0,35 ha	40 log / ha	14	30 %	4
D7 : rue du Tertre Gicquel	Densification	Non	0,2 ha	50 log / ha	10	30 %	3
Sous-total OAP densité			1,72 ha	40,1 log / ha	69		17
Moyenne / total			10,82 ha	32,6 log / ha	332	-	115 (TT : 35%)

Les opérations d'urbanisme destinées à créer des opérations d'habitat doivent présenter une densité urbaine suffisante pour assurer une économie réelle des terres agricoles et naturelles, et une diversité de logements répondant aux besoins de toutes les populations :

- densité urbaine : En application des principes affichés dans le PADD, le PLU définit une densité brute minimale moyenne :
 - 27 logements par hectare jusqu'en 2031
 - 30 logements par hectare après 2031
- leur localisation dans l'aire agglomérée,
- leur proximité avec les équipements publics et commerciaux.
- leur desserte par les transports en communs.
- leur connexion au réseau routier.
- la nature du tissu urbain environnant.

La densité minimale moyenne sur l'ensemble des sites, calculée à partir des superficies des OAP en zones U ou AU et du nombre de logements attendus, s'élève à **32,6 logements / ha**.

2. Programmation en matière d'hébergement

Secteur	Typologie d'urbanisation	Consommation ENAF / Artificialisation	Surface du périmètre OAP	Surface réellement urbanisable
S6 : Colonie St-Brieuc	Renouvellement	Non	1,8 ha	0,67 ha
Total			1,8 ha	0,67 ha

3. Programmation en matière d'activités économiques

Secteur	Typologie d'urbanisation	Consommation ENAF / Artificialisation	Surface du périmètre OAP
S7 : Poteau Bleu	Densification	Artificialisation	1,03 ha
S8 : La Petite ville Es Mares	Densification	Artificialisation	0,91 ha
S9 : Les Chénais	Extension	ENAF	1,8 ha
Total			3,74 ha

4. Programmation en matière d'équipements d'intérêt collectif

Secteur	Typologie d'urbanisation	Consommation ENAF / Artificialisation	Surface du périmètre OAP
S10 : Centre technique municipal	Densification	Artificialisation partielle (0,1 ha)	0,1 ha
Total			0,1 ha

B. Échéancier d'ouverture à l'urbanisation

L'article L.151-6-1 du Code de l'Urbanisme inscrit que « Les orientations d'aménagement et de programmation définissent, en cohérence avec le projet d'aménagement et de développement durables, un échéancier prévisionnel d'ouverture à l'urbanisation des zones à urbaniser et de réalisation des équipements correspondant à chacune d'elles, le cas échéant. »

La durée du PLU est définie sur la période des quinze prochaines années, allant de de l'année 2025 à l'année 2039 inclusive. Sa temporalité est ensuite déclinée selon trois périodes de trois à quatre ans :

- Court terme : de l'année 2026 à l'année 2028 inclusive,
- Moyen terme : de l'année 2029 à l'année 2031 inclusive,
- Long terme : de l'année 2032 à l'année 2036 inclusive.

1. Échéancier par secteur en matière d'habitat

Secteur d'OAP	Consommation ENAF / Artificialisation	Échéancier
S1 : Les Plages Sauvages Ouest	Artificialisation	Court terme : 2026-2028
S2 : Les Plages Sauvages Est	Non	Moyen terme : 2029-2031
S3 : L'Armor	Artificialisation partielle	Moyen terme : 2029-2031
S4 : Les Bruyères	Artificialisation	Court terme : 2026-2028
S5 : Les Hôpitaux Centre	Non	Long terme : 2032-2036
S11 (en cours) : Le Clos Neuf	ENAF	Court terme : 2026-2028
S12 (en cours) : Bellevent	ENAF	Court terme : 2026-2028
S13 (en cours) : Castelnau	ENAF	Court terme : 2026-2028
D1 : rue de Tu es Roc nord	Non	Durée du PLU
D2 : rue de Tu es Roc sud	Artificialisation	Court et moyen terme : 2026-2031
D3 : rue des Grès Roses	Non	Durée du PLU
D4 : rue Saint-Jean	Artificialisation	Court et moyen terme : 2026-2031
D5 : rue de l'Armor	Densification	Durée du PLU
D6 : rue de l'Horizon Bleu	Densification	Durée du PLU
D7 : rue du Tertre Gicquel	Densification	Durée du PLU

OAP sectorielles - nombre de logements

Secteur d'OAP	Court terme 2026 - 2028	Moyen terme 2029 - 2031	Long terme 2032 - 2036
S1 : Les Plages Sauvages Ouest	10	-	-
S2 : Les Plages Sauvages Est	-	41	-
S3 : L'Armor	-	23	-
S4 : Les Bruyères	10	-	-
S5 : Les Hôpitaux Centre	-	-	86
S11 (en cours) : Le Clos Neuf	21	-	-
S12 (en cours) : Bellevent	38	-	-
S13 (en cours) : Castelnau	36	-	-
Total	115	64	86

2. Échéancier par secteur en matière d'hébergement

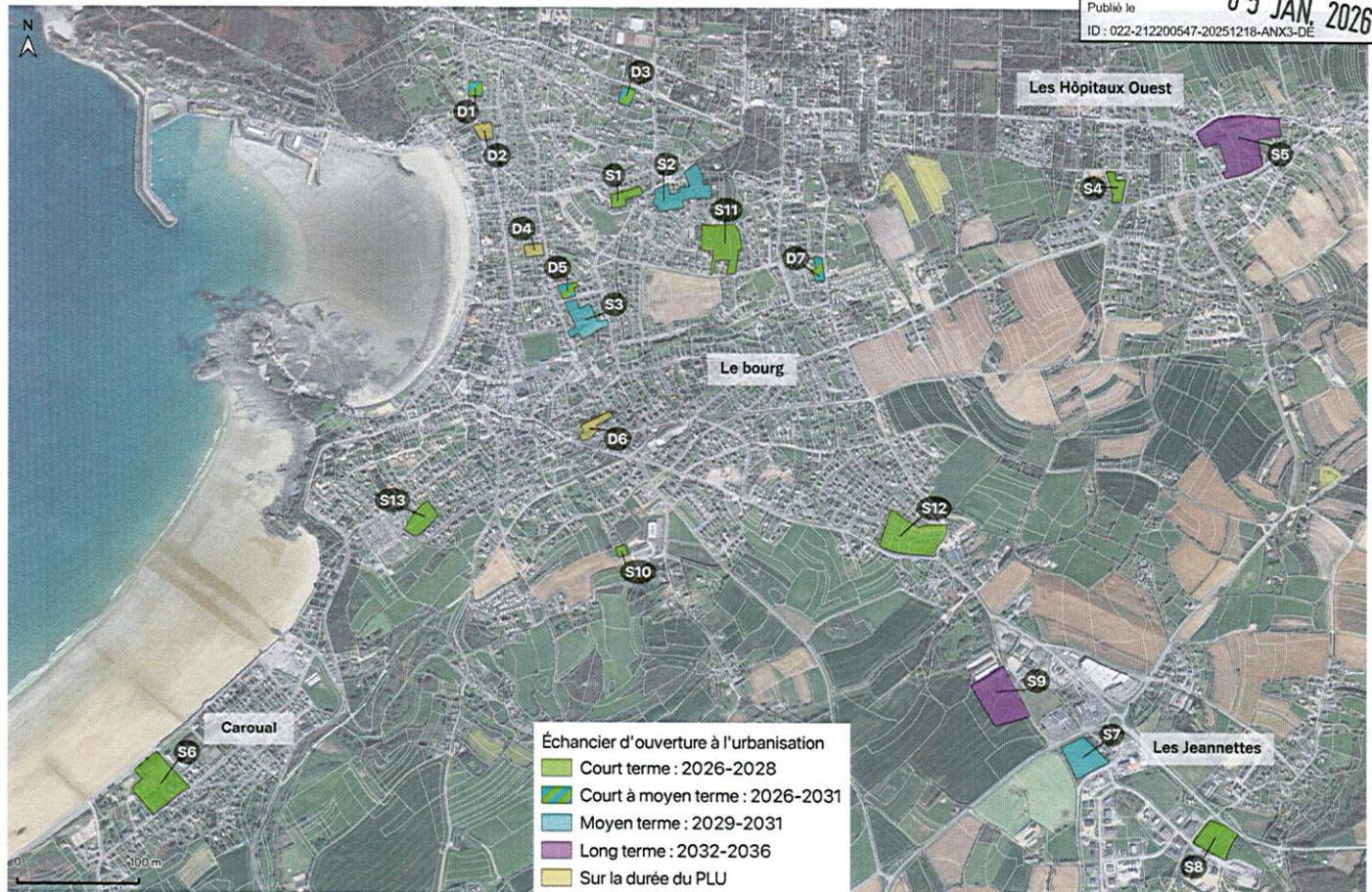
Secteur d'OAP	Consommation ENAF / Artificialisation	Échéancier
S6 : Colonie St-Brieuc	Non	Court terme : 2026-2028

3. Échéancier par secteur en matière d'activités économiques

Secteur d'OAP	Consommation ENAF / Artificialisation	Échéancier
S7 : Poteau Bleu	Artificialisation	Moyen terme : 2029-2031
S8 : La Petite ville Es Mares	Artificialisation	Court terme : 2026-2028
S9 : Les Chénais	ENAF	Long terme : 2032-2036

4. Échéancier par secteur en matière d'équipements

Secteur d'OAP	Consommation ENAF / Artificialisation	Échéancier
S10 : Centre technique municipal	Artificialisation	Court terme : 2026-2028



II. OAP SECTORIELLES

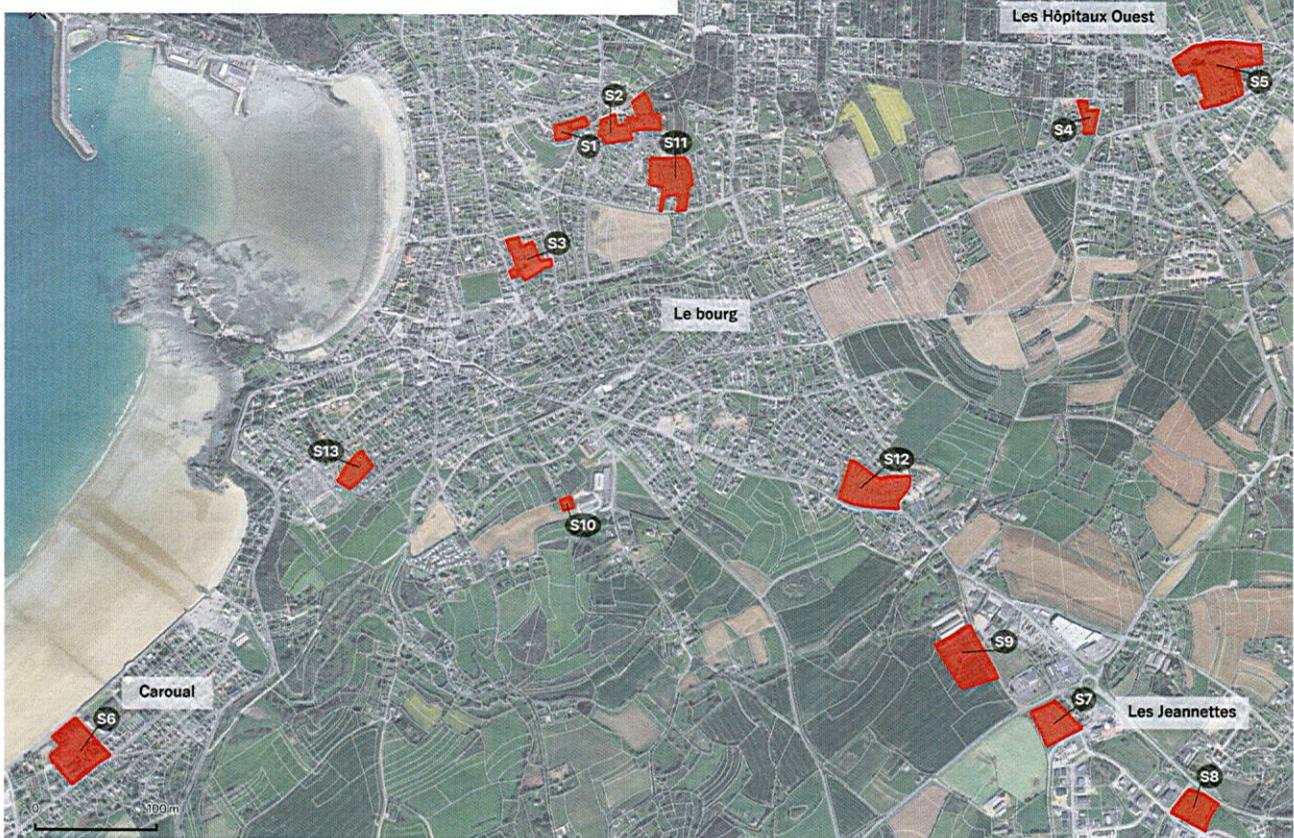
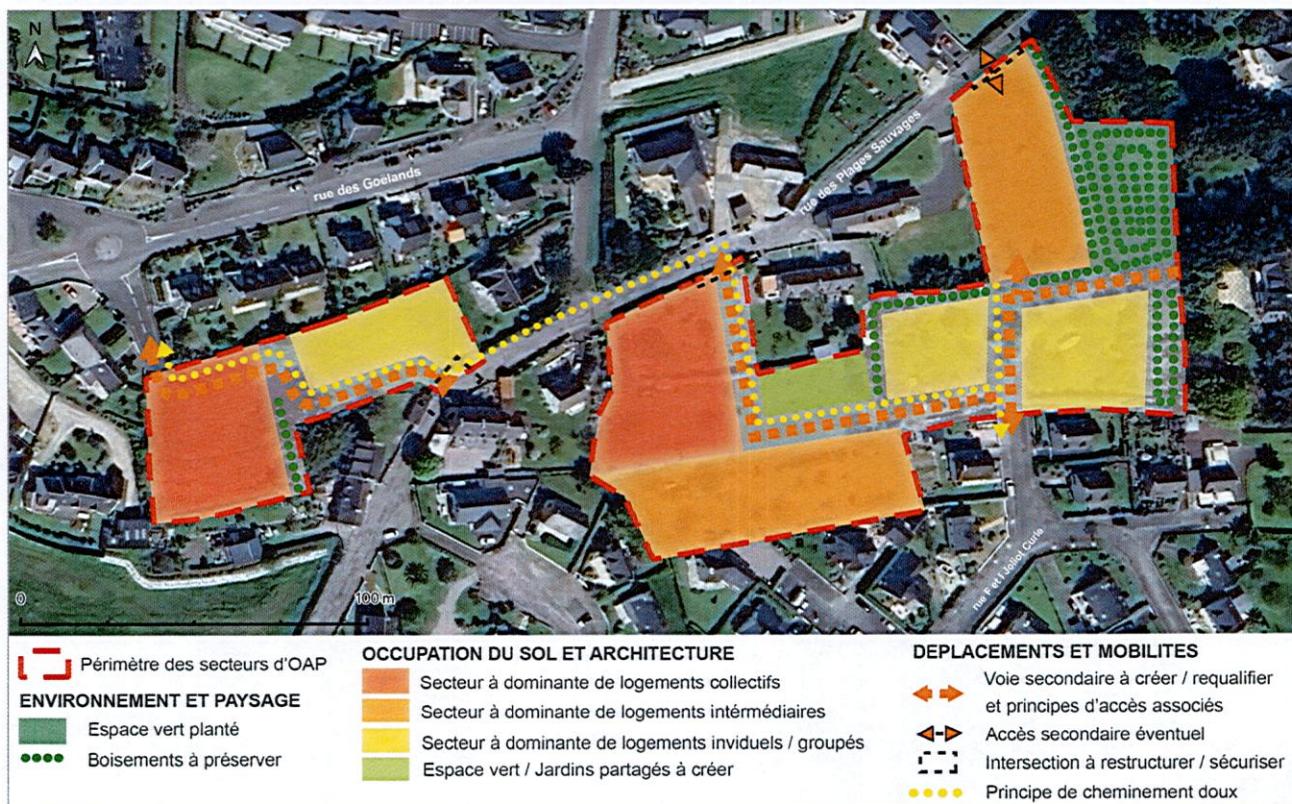


Schéma général des secteurs des Plages Sauvages reprenant les deux OAP.



S1 : Les Plages Sauvages Ouest

OAP à dominante habi		ID : 022-212200547-20251218-ANX3-DE
Zonage au PLU : 1AU0(s)	Surface : 0,32 ha	
Nombre de logements minimum attendus : 10 logements		
Densité brute minimale attendue : 30 logements / ha		
Pourcentage minimal de logements locatifs sociaux attendus : 30%		

1. Programmation urbaine

L'aménagement du secteur priviliera un habitat diversifié, intégrant un petit collectif et des maisons individuelles, afin d'assurer une transition harmonieuse avec le tissu bâti environnant et de respecter l'échelle architecturale du quartier.

2. Paysage et constructibilité

L'intégration des nouvelles constructions en limite de site sera recherchée, en préservant des continuités paysagères adaptées pour assurer une transition douce avec l'environnement existant. Les arbres existants seront conservés et des plantations complémentaires pourront être mises en place pour renforcer la qualité du cadre de vie.

La gestion des eaux pluviales à la source sera privilégiée, en favorisant l'infiltration naturelle à l'échelle des parcelles. Des dispositifs comme des noues paysagères ou des revêtements drainants seront, autant que faire se peut, intégrés pour limiter l'imperméabilisation et gérer efficacement le ruissellement.

Les arbres existants devront être conservés, ou qualitativement remplacés, et, le cas échéant, complétés par des essences locales, en vue de renforcer la qualité du cadre de vie.

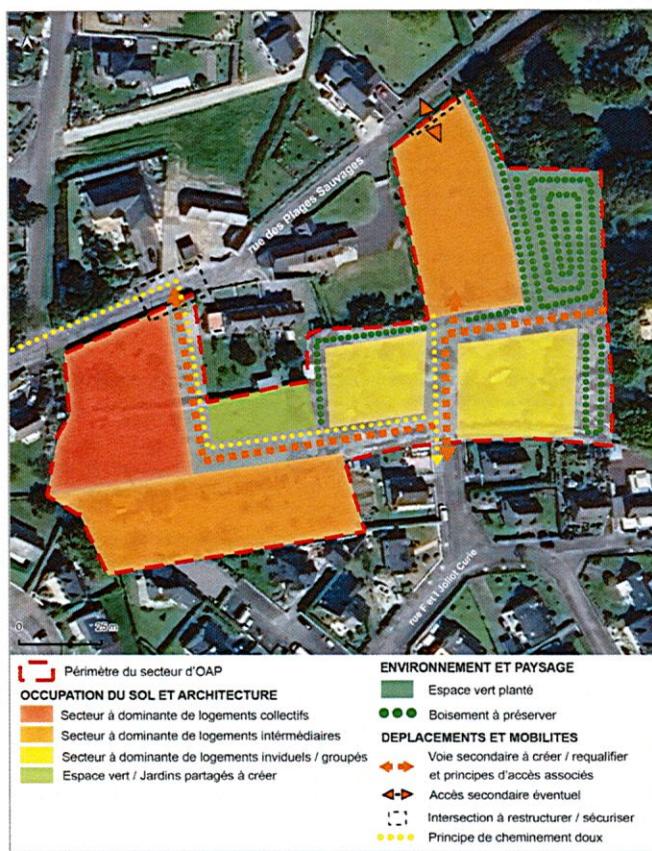
3. Accès et mobilités

Une voirie en sens unique pourra être aménagée, entrant depuis la rue des Plages Sauvages et reliant le giratoire de la rue des Goélands. Cette voie longerait le nord des logements collectifs et serait accompagnée d'un cheminement doux, assurant une circulation sécurisée pour les piétons et les cyclistes.

L'intervention sur l'intersection avec la rue des Plages Sauvages tiendra compte de la dangerosité du virage existant. Des ajustements pourront être étudiés pour sécuriser les circulations et améliorer la visibilité des usagers.



S2 : Les Plages Sauvages Est



PLU – OAP

<p>OAP à dominante habitat et mixte</p> <p>Zonage au PLU : 1AU0(s) Surface : 1,06 ha</p> <p>Nombre de logements minimum attendus : 41 logements</p> <p>Densité brute minimale attendue : 35 logements / ha</p> <p>Pourcentage minimal de logements locatifs sociaux attendus : 30%</p>	<p>Envoyé en préfecture le 26/12/2025 - Reçu en préfecture le 26/12/2025 - Publié le 05 JAN 2026 ID : 022-212200547-20251218-ANX3-DE</p> <p>1. Programmation urbaine</p> <p>L'aménagement du secteur s'organisera autour d'un habitat diversifié, intégrant logements collectifs, intermédiaires et individuels, afin d'assurer une transition progressive et une intégration harmonieuse avec le tissu bâti existant.</p> <p>Du logement collectif pourra être implanté en accroche sur la rue des Plages Sauvages, avec une hauteur adaptée pour préserver les perspectives visuelles, notamment depuis cette les hauteurs de cette voie.</p> <p>Les logements intermédiaires pourront s'implanter dans deux secteurs distincts. Au Sud-Ouest, en prolongement du tissu bâti existant de la rue René Cassin, leur implantation permettra une continuité urbaine cohérente avec les constructions avoisinantes. Au Nord, surplombant la rue des Plages Sauvages, leur intégration nécessitera une gestion soignée du relief et une architecture identitaire adaptée à leur visibilité lointaine. Ces deux implantations devront favoriser une transition douce entre les formes urbaines et assurer une insertion paysagère qualitative.</p> <p>Le centre du site, plus arboré, pourra accueillir préférentiellement des logements individuels mitoyens ou groupés, offrant ainsi une transition douce entre les différents sous-secteurs.</p> <p>2. Paysage et constructibilité</p> <p>L'espace forestier situé au Nord-Est du site sera préservé en priorité, compte tenu de sa densité et de son rôle de continuité paysagère avec le couvert boisé adjacent.</p> <p>Au centre du site, les arbres existants chercheront à être maintenus, notamment ceux qui permettent de structurer les sous-secteurs et d'assurer des transitions visuelles par des écrans paysagers et des lisières végétales.</p> <p>Une gestion soignée de la covisibilité sera recherchée afin de préserver les qualités paysagères et de limiter l'impact visuel des nouvelles constructions.</p> <p>Les arbres existants devront être conservés, ou qualitativement remplacés, et, le cas échéant, complétés par des essences locales, afin de garantir la qualité du cadre de vie.</p> <p>3. Accès et mobilités</p> <p>La rue Alexis-Léger pourra évoluer dans la partie centrale de l'OAP, facilitant son accroche à la rue des Plages Sauvages, assurant une meilleure desserte interne du site, et permettant une meilleure insertion du bâti. La desserte de la parcelle AC 283 devra être garantie.</p> <p>Pour la parcelle AC189 (habitat intermédiaire au Nord-Est) : le stationnement déporté au Sud (et éventuellement au Nord) sera privilégié afin gérer la pente et l'étroitesse du terrain.</p> <p>Les cheminement piétons assureront une liaison efficace sur l'ensemble du site, renforçant la connectivité entre les sous-secteurs et favorisant les mobilités douces.</p>
-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

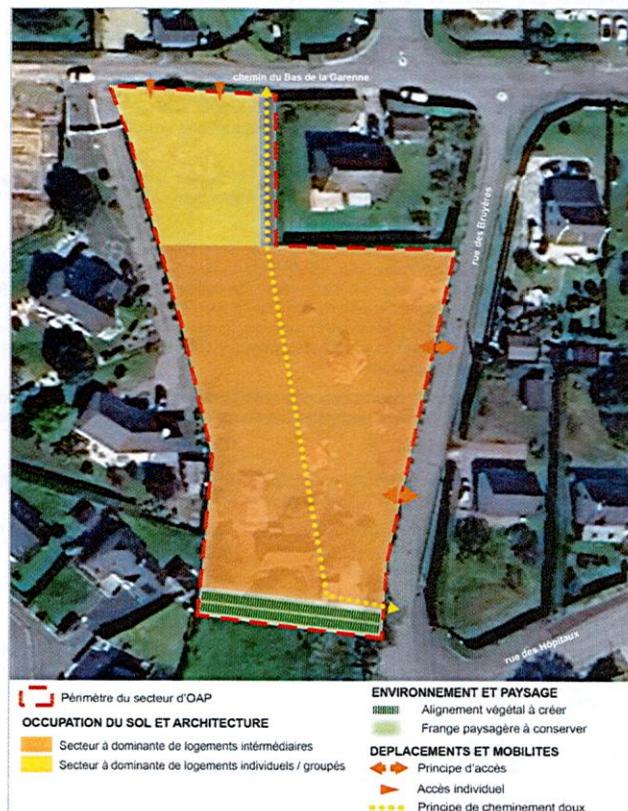
S3 : L'Armor



PLU – OAP

<p>OAP à dominante habitat et mixte</p> <p>Zonage au PLU : UA(s), UB Surface : 0,84 ha</p> <p>Nombre de logements minimum attendus : 23 logements</p> <p>Densité brute minimale attendue : 30 logements / ha</p> <p>Pourcentage minimal de logements locatifs sociaux attendus : 30%</p>	<p>Envoyé en préfecture le 26/12/2025 - Reçu en préfecture le 26/12/2025 - Publié le 05 JAN 2026 ID : 022-212200547-20251218-ANX3-DE</p> <p>1. Programmation urbaine</p> <p>Le secteur est destiné à accueillir un programme à dominante d'habitat intermédiaire, favorisant une morphologie bâtie de faible hauteur et une insertion qualitative dans son environnement.</p> <p>Le bâti existant situé dans le périmètre pourra être maintenu, évoluer ou être intégré au projet.</p> <p>2. Paysage et constructibilité</p> <p>L'implantation des constructions recherchera une transition harmonieuse avec les habitations voisines, notamment par une gestion adaptée des covisibilités, des rapports d'échelle et des interfaces avec les limites séparatives, afin de préserver le confort et l'intimité du voisinage.</p> <p>L'ensemble bâti s'inscrira dans une démarche éco-responsable : gestion des eaux pluviales, perméabilisation des sols, végétation refuge, biodiversité, clôtures champêtres favorables au passage de la petite faune, absence d'éclairage nocturne.</p> <p>Les deux arbres remarquables seront à préserver. Les autres arbres existants devront être conservés, ou qualitativement remplacés, et, le cas échéant, complétés par des essences locales, en vue de renforcer la qualité du cadre de vie.</p> <p>3. Accès et mobilités</p> <p>Les accès automobiles pourront être organisés en connexion avec la rue de l'Armor et la rue des Plages Sauvages, assurant une desserte lisible du secteur.</p> <p>Les mobilités douces seront favorisées par des liaisons piétonnes et cyclables en accroche avec la rue de Guérinet, la rue de l'Armor et la rue des Plages Sauvages, afin de renforcer la perméabilité du site et son intégration dans le quartier.</p>
-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

S4 : Les Bruyères



Envoyé en préfecture le 26/12/2025

Reçu en préfecture le 26/12/2025

Publié le

ID : 022-212200547-20251218-ANX3-DE

OAP à dominante habitat

Zonage au PLU : UO	Surface : 0,32 ha
Nombre de logements minimum attendus : 10 logements	
Densité brute minimale attendue : 30 logements / ha	
Pourcentage minimal de logements locatifs sociaux attendus : 40 %	

1. Programmation urbaine

L'opération s'inscrit dans une logique de densification maîtrisée au sein d'un tissu pavillonnaire existant. L'objectif est de structurer un programme résidentiel mixte, articulant logements intermédiaires et individuels afin d'assurer une transition urbaine qualitative entre les gabarits bâties environnants et les futurs développements. L'organisation spatiale repose sur une trame de circulations douces nord-Sud, assurant la perméabilité du site et favorisant les modes actifs.

En accroche sur le chemin du Bas de la Garenne, le secteur accueille prioritairement des constructions de type habitat individuel (environ deux logements), assurant une transition de gabarit avec les constructions voisines. Sur la partie Sud du périmètre, la programmation développe une dominante de logements intermédiaires, permettant d'optimiser la densité et de structurer un front bâti cohérent.

La maison existante peut être maintenue, reconfigurée, ou démolie afin de s'inscrire pleinement dans la composition urbaine d'ensemble.

2. Paysage et constructibilité

L'ensemble bâti s'inscrira dans une démarche éco-responsable : gestion des eaux pluviales, perméabilisation des sols, végétation refuge, biodiversité, clôtures champêtres favorables au passage de la petite faune, absence d'éclairage nocturne.

L'intégration paysagère accompagne l'urbanisation en maintenant des espaces de transition. Un alignement végétal à Sud assure une transition paysagère efficace avec la zone agricole.

Les arbres existants devront être conservés, ou qualitativement remplacés, et, le cas échéant, complétés par des essences locales, en vue de renforcer la qualité du cadre de vie.

3. Accès et mobilités

Les accès principaux seront organisés depuis la rue des Bruyères, permettant une desserte mutualisée du secteur. Des accès ponctuels individuels pourront être envisagés depuis le chemin du Bas de la Garenne, sous réserve de garantir la sécurité et la lisibilité des circulations.

Un cheminement doux structurant, orienté nord-Sud, assurera la continuité piétonne entre le chemin du Bas de la Garenne et l'intersection de la rue des Hôpitaux, favorisant les mobilités actives et la perméabilité du site.

S5 : Les Hôpitaux Centre



Envoyé en préfecture le 26/12/2025

Reçu en préfecture le 26/12/2025

Publié le

OAP à dominante habitat

Zonage au PLU : UO, UO(s)	Surface : 2,88 ha
Nombre de logements minimum attendus : 86 logements	
Densité brute minimale attendue : 30 logements / ha	
Pourcentage minimal de logements locatifs sociaux attendus : 50%	

1. Programmation urbaine

L'aménagement du secteur de la Maison de Retraite des Hôpitaux s'inscrit dans une logique de renouvellement urbain à dominante d'habitat, en privilégiant la requalification du bâti existant. La réhabilitation des bâtiments de la maison de retraite sera encouragée, permettant une adaptation aux nouveaux usages tout en préservant l'identité architecturale du site.

En proximité des deux maisons individuelles au Nord-Est, des logements intermédiaires assureront une transition harmonieuse avec le bâti environnant. Sur l'ensemble du site, hors bâtiments conservés, des petits collectifs seront privilégiés, favorisant une densification modérée et une orientation Sud pour optimiser l'apport de lumière naturelle. Un front bâti sur la rue Saint-Michel renforcera la continuité urbaine, où une mixité fonctionnelle avec des rez-de-chaussée commerciaux pourra être envisagée.

2. Paysage et constructibilité

Afin de maintenir la qualité du site et dans une logique de valorisation des espaces naturels, il sera visé une préservation des espaces boisés existants. Des jardins partagés pourront compléter ces espaces pour améliorer le cadre de vie des habitants. Des alignements végétaux implantés à la jonction entre les logements collectifs et l'habitat existant, favoriseront une transition douce et une intégration paysagère cohérente. L'aménagement visera à l'utilisation d'une palette végétale locale pour maintenir l'identité du site et favorisera la biodiversité, notamment via des clôtures champêtres facilitant le passage du petit faune.

Les arbres existants devront être conservés, ou qualitativement remplacés, et, le cas échéant, complétés par des essences locales, en vue de renforcer la qualité du cadre de vie.

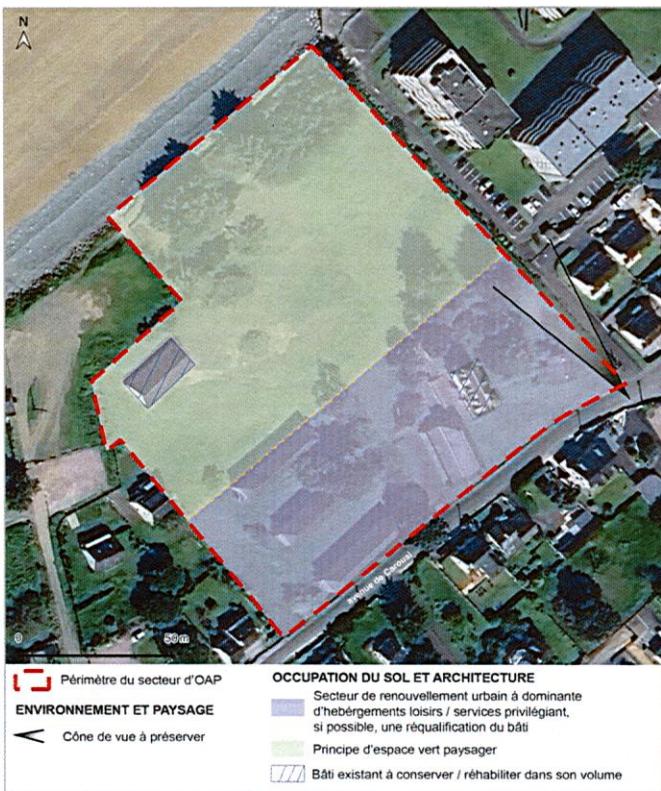
3. Accès et mobilités

La conservation, dans la mesure du possible, des voiries existantes pourra favoriser une réutilisation des circulations internes, limitant ainsi la création de nouvelles emprises et facilitant l'intégration du projet dans le tissu urbain existant. Les accès sur la rue Saint-Michel seront maintenus, tandis que des ouvertures sur la rue des Écoles pourront être étudiées afin d'optimiser la desserte du site et d'améliorer les connexions avec le réseau viaire environnant.

Un maillage de cheminement doux sera recherché pour assurer une liaison fluide entre les différents secteurs du site et les quartiers voisins, en favorisant une accessibilité sécurisée aux logements et aux équipements.

Un stationnement au sud de la rue Saint-Michel pourra être aménagé pour accompagner l'activité commerciale. Son implantation visera à limiter l'imperméabilisation des sols, en favorisant des solutions paysagères adaptées.

S6 : Colonne St-Brieuc



Envoyé en préfecture le 26/12/2025
Reçu en préfecture le 26/12/2025
Publié le 05 JAN. 2026
ID : 022-212200547-20251218-ANX3-DE
OAP à dominante hébergement, loisirs
Zonage au PLU : UO(s) Surface : 1,8 ha dont 0,7 ha urbanisables

1. Programmation urbaine

Les deux tiers nord-Ouest du site pourront être aménagés en parc urbain, favorisant la préservation de la végétation existante et l'intégration de cheminement doux afin de maintenir les continuités paysagères et les perspectives vers le littoral. Le tiers Sud-est s'inscrira dans une logique de requalification et de réhabilitation du bâti, avec une occupation préférentielle tournée vers l'hébergement, le sport et le paramédical, offrant ainsi des opportunités de valorisation en lien avec les enjeux de bien-être et de santé.

La villa remarquable et la salle d'activités en limite littorale s'inscriront dans une logique de maintien ou de rénovation dans le volume, permettant de préserver leur ancrage architectural et leur insertion dans le paysage.

Pour les autres bâtiments, une réhabilitation sera privilégiée. Alternativement, d'autres pistes architecturales, s'intégrant de manière fonctionnelle et paysagère, pourront être étudiées.

Pour toute construction nouvelle, l'inscription dans une cohérence architecturale et paysagère sera recherchée, en privilégiant des matériaux et des formes, et des implantations adaptées au cadre existant.

2. Paysage et constructibilité

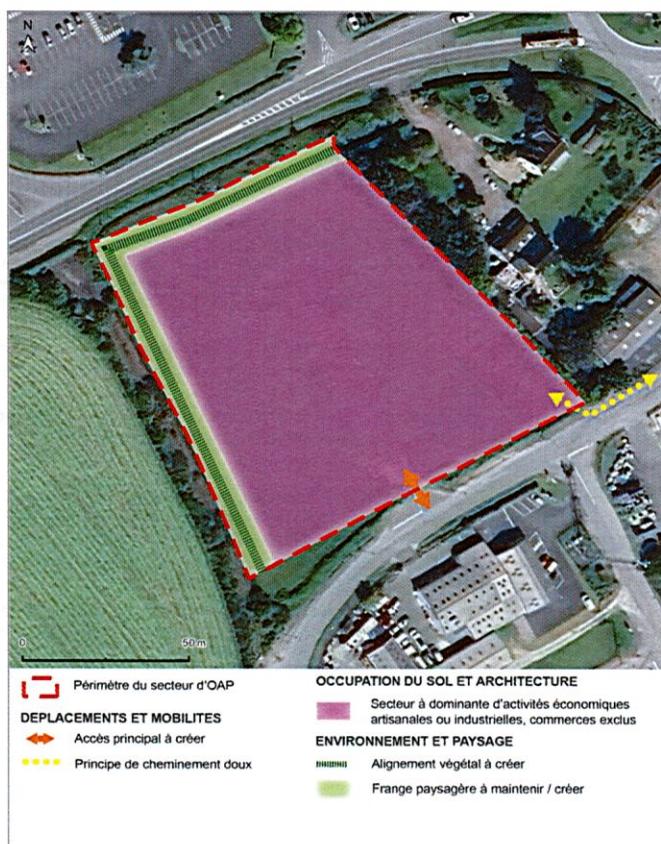
L'aménagement du site visera à mettre en valeur les continuités paysagères et à préserver les cônes de vue, assurant une transition fluide entre espaces bâti et naturels. Le parc urbain littoral constituera un élément structurant, favorisant l'ouverture visuelle et intégrant des cheminements doux facilitant les connexions avec les secteurs environnants. Dans l'hypothèse de la requalification des bâtiments, leur intégration s'appuiera sur une approche architecturale et paysagère soignée, garantissant une lecture cohérente des volumes.

Les arbres existants devront être conservés, ou qualitativement remplacés, et, le cas échéant, complétés par des essences locales, en vue de renforcer la qualité du cadre de vie.

3. Accès et stationnement

Les accès se réaliseront en piquage sur l'avenue de Caroual, assurant une connexion efficace avec le réseau viaire existant. L'organisation du stationnement privilégiera une intégration paysagère, en limitant l'impact des aménagements sur l'environnement et en favorisant des dispositifs de gestion des eaux pluviales et de végétalisation. Son implantation tiendra compte des perspectives paysagères et s'inscrira dans une logique d'optimisation foncière, notamment par la mutualisation des espaces de stationnement entre les différentes fonctions du site. Afin de réduire l'imperméabilisation des sols, les stationnements seront dimensionnés selon un principe de juste suffisance, garantissant une adéquation entre l'offre et les besoins réels tout en limitant l'emprise au sol.

S7 : Poteau bleu



Envoyé en préfecture le 26/12/2025
Reçu en préfecture le 26/12/2025
Publié le

OAP à dominante activités ID : 022-212200547-20251218-ANX3-DE
artisanale / industrielle (commerce exclu)

Zonage au PLU : UY Surface : 1,03 ha

1. Programmation urbaine

L'aménagement de la zone d'activité économique cherchera à inclure des activités artisanales ou industrielles (commerce exclu) et s'inscrira dans une logique d'optimisation foncière, afin de concilier développement économique et gestion économique de l'espace. L'organisation spatiale visera à éviter une imperméabilisation excessive des sols, à améliorer l'implantation des constructions et à valoriser les espaces non bâti.

2. Paysage et constructibilité

Dans une logique de limitation de l'impact sonore sur les habitations environnantes, l'implantation des activités les plus bruyantes sera privilégiée à l'Ouest du site, afin de limiter les nuisances pour les secteurs résidentiels situés à proximité.

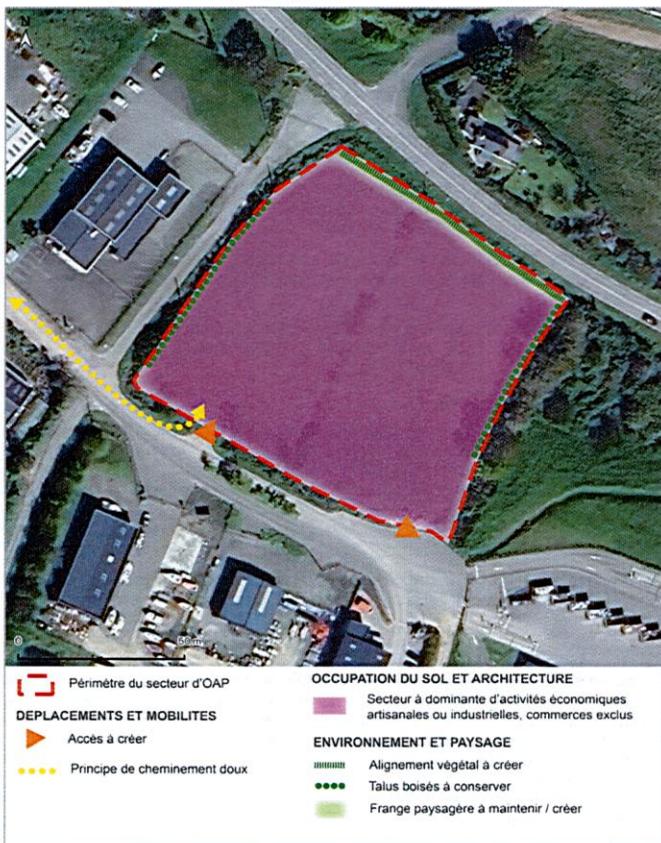
Une qualification de l'entrée de ville sera visée le long de la D786, notamment sur les franges nord et Ouest du site, afin de limiter les co-visibilités entre la zone d'activité et la route. Un alignement végétal dense sera aménagé sur ces secteurs, formant un écran paysager structurant et favorisant une meilleure intégration du site dans son environnement.

3. Accès et mobilités

L'organisation des voiries et des accès visera à minimiser l'emprise au sol des infrastructures routières, en optimisant les tracés et en évitant la multiplication des dessertes internes. Les accès principaux seront dimensionnés pour assurer une fluidité des circulations, tout en favorisant les connexions avec le réseau viaire existant.

Les stationnements seront aménagés dans une logique de limitation de l'artificialisation des sols, en intégrant des dispositifs de gestion des eaux pluviales (revêtements drainants, noues végétalisées). Une mutualisation des espaces de stationnement sera recherchée afin de limiter l'emprise au sol dédiée aux véhicules tout en garantissant une offre adaptée aux besoins des activités.

S8 : La Petite ville Es Marès



PLU – OAP

Envoyé en préfecture le 26/12/2025
Reçu en préfecture le 26/12/2025
Publié le

OAP à dominante activités artisanale / industrielle (commerce exclu)
ID : 022-212200547-20251218-ANX3-DE

Zonage au PLU : 1AUY Surface : 0,83 ha

1.Programmation urbaine

L'aménagement de la zone d'activité économique cherchera à inclure des activités artisanales ou industrielles (commerce exclu) et s'inscrira dans une logique d'optimisation foncière, afin de concilier développement économique et gestion économe de l'espace. L'organisation spatiale visera à éviter une imperméabilisation excessive des sols, à améliorer l'implantation des constructions et à valoriser les espaces non bâtis.

2.Paysage et constructibilité

Dans une logique de limitation de l'impact sonore sur les habitations environnantes, l'implantation des activités les plus bruyantes sera privilégiée au Sud du site, afin de limiter les nuisances pour les secteurs résidentiels situés à proximité.

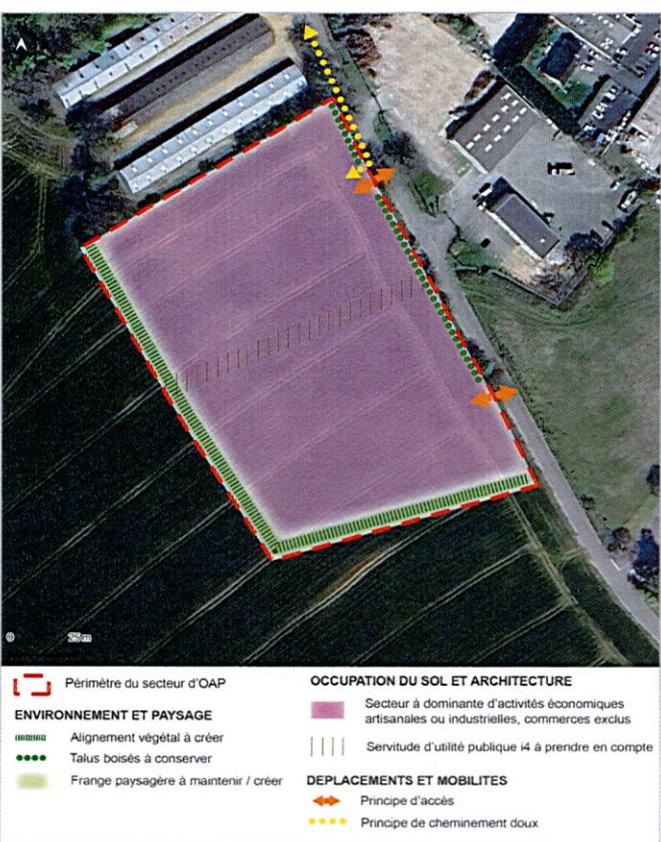
Une qualification de l'entrée de ville sera visée le long de la D786, notamment sur la frange nord du site, afin de limiter les co-visibilités entre la zone d'activité et la route. Un alignement végétal dense sera aménagé sur ces secteurs, formant un écran paysager structurant et favorisant une meilleure intégration du site dans son environnement.

3.Accès et mobilités

L'organisation des voiries et des accès visera à minimiser l'emprise au sol des infrastructures routières, en optimisant les tracés et en évitant la multiplication des dessertes internes. Les deux accès en accroche sur la rue de la Petite ville Es Mares au Sud seront dimensionnés pour assurer une fluidité des circulations, tout en favorisant les connexions avec le réseau viaire existant.

Les stationnements seront aménagés dans une logique de limitation de l'artificialisation des sols, en intégrant des dispositifs de gestion des eaux pluviales (revêtements drainants, noues végétalisées). Une mutualisation des espaces de stationnement sera recherchée afin de limiter l'emprise au sol dédiée aux véhicules tout en garantissant une offre adaptée aux besoins des activités.

S9 : Les Chênais



PLU – OAP

Envoyé en préfecture le 26/12/2025
Reçu en préfecture le 26/12/2025
Publié le

OAP à dominante activités artisanale / industrielle (commerce exclu)
ID : 022-212200547-20251218-ANX3-DE

Zonage au PLU : 2AUY Surface : 1,8 ha

1.Programmation urbaine

L'aménagement de la zone d'activité économique cherchera à inclure des activités artisanales ou industrielles (commerce exclu) et s'inscrira dans une logique d'optimisation foncière, afin de concilier développement économique et gestion économe de l'espace. L'organisation spatiale visera à éviter une imperméabilisation excessive des sols, à améliorer l'implantation des constructions et à valoriser les espaces non bâtis.

2.Paysage et constructibilité

L'aménagement devra tendre à une qualification qualitative des lisières ouest et sud, en lien avec l'espace agricole, par la création d'un alignement végétal structurant. Cet aménagement visera à renforcer la transition entre le tissu urbain et les espaces ouverts, tout en assurant une meilleure intégration paysagère du site. Il pourra également contribuer à une gestion optimisée des eaux pluviales et à la réduction des impacts visuels sur l'environnement agricole.

Attention : Présence d'une servitude d'utilité publique i4 sous la frange paysagère concernée. Toute implantation ou aménagement devra respecter les prescriptions techniques en vigueur et faire l'objet d'une validation auprès du gestionnaire.

Les arbres existants devront être conservés, ou qualitativement remplacés, et, le cas échéant, complétés par des essences locales, en vue de renforcer la qualité du cadre de vie.

3.Accès et mobilités

L'organisation des accès visera à minimiser l'emprise des voiries tout en assurant une desserte adaptée. L'accès principal bidirectionnel s'accrochera à la rue des Chênais, garantissant une connexion fonctionnelle au réseau viaire existant.

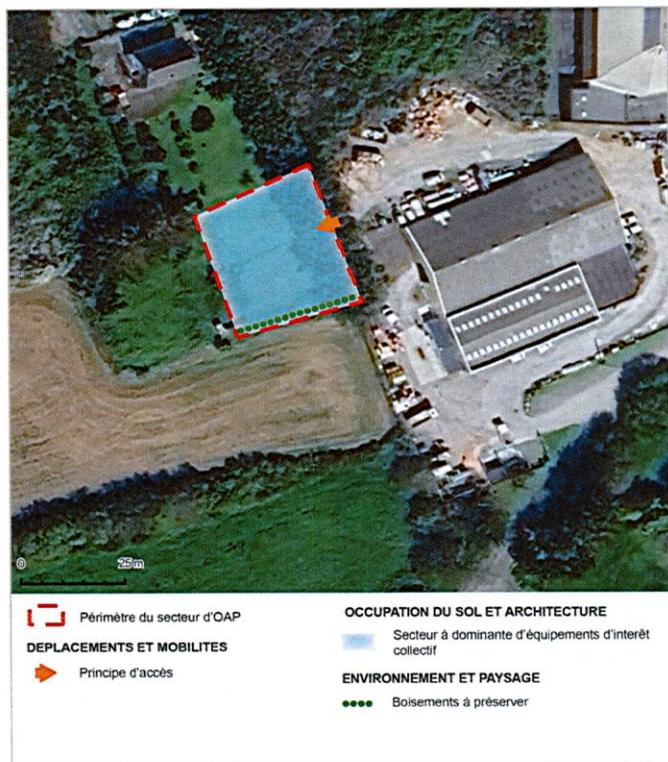
Un cheminement doux en frange nord site, à l'interface avec la rue de Chênais, sera créé afin d'assurer une connexion plus large entre le bourg d'Erquy et le site.

Les stationnements seront aménagés dans une logique de limitation de l'artificialisation des sols, en intégrant des dispositifs de gestion des eaux pluviales (revêtements drainants, noues végétalisées). Une mutualisation des espaces de stationnement sera recherchée afin de limiter l'emprise au sol dédiée aux véhicules tout en garantissant une offre adaptée aux besoins des activités.

Page 34 sur 44

Page 35 sur 44

S10 : Centre technique municipal

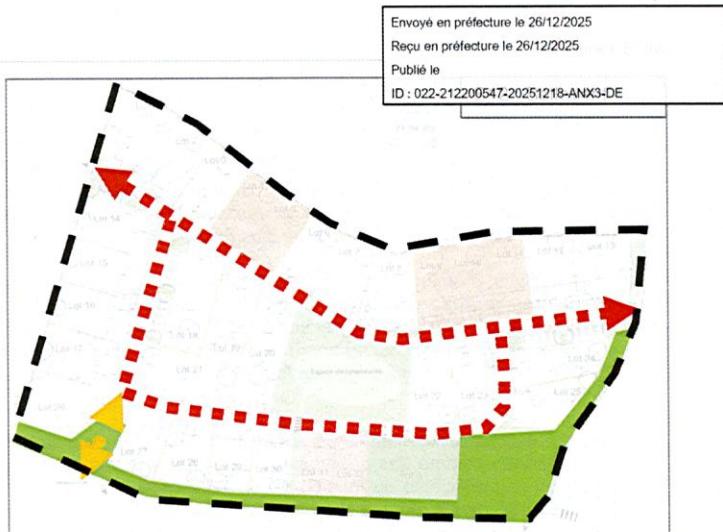


OAP à dominante d'équipements	
Zonage au PLU : 1AUE	Surface : 0,1 ha
1. Programmation urbaine	
Le projet d'aménagement vise exclusivement l'extension du centre technique municipal, afin d'accompagner son évolution et d'améliorer son fonctionnement opérationnel. L'extension sera implantée à l'ouest du site existant, dans une logique de continuité fonctionnelle et spatiale.	
2. Paysage et constructibilité	
Une frange paysagère structurante sera aménagée en limite sud, assurant la transition avec les espaces agricoles et garantissant une maîtrise qualitative de l'impact visuel de l'équipement.	
3. Accès et mobilités	
Les accès se réalisera depuis le site du centre technique municipal.	

S11, S12 : Bellevent, Le Clos Neuf – en cours

Les secteurs de Bellevent et Le Clos Neuf font l'objet de permis d'aménager validés, dont la mise en œuvre est en cours ou à venir. Ces projets, ayant fait l'objet d'une instruction et d'une validation préalable, conservent leur plein effet juridique.

Les présentes OAP ne génèrent aucune contrainte supplémentaire sur les permis d'aménager déjà délivrés, mais elle s'appliquera aux éventuelles évolutions ou modifications futures de ces secteurs, afin d'assurer une urbanisation cohérente et durable.



- Espace public / frange paysagère
- Axe secondaire à créer
- Principe de cheminement doux

S13 : Castelnau – en cours

Le secteur de Castelnau fait l'objet d'une initiative d'aménagement déjà enclenchée. L'OAP s'inscrit dans la continuité de cette dynamique, sans remettre en cause les éléments déjà engagés.

Elle fixe un cadre d'orientation permettant d'accompagner d'éventuelles évolutions du projet, afin d'assurer la cohérence urbaine, paysagère et fonctionnelle du secteur.



PLU – OAP

Page 38 sur 44

Envoyé en préfecture le 26/12/2025

Reçu en préfecture le 26/12/2025

Publié le

ID : 022-212200547-20251218-ANX3-DE

OAP à dominante habitat	
Zonage au PLU : UA(s)	Surface : 0,58 ha
Nombre de logements minimum attendus : 36 logements	
Densité brute minimale attendue : 60 logements / ha	
Pourcentage minimal de logements locatifs sociaux attendus : 33%	

1. Programmation urbaine

L'aménagement du secteur repose sur le développement d'un habitat intermédiaire, garantissant une transition harmonieuse avec le tissu résidentiel existant. L'implantation des constructions suivra une gradation progressive, intégrant la pente du terrain pour limiter l'impact visuel et assurer une cohérence architecturale sur l'ensemble du site.

2. Paysage et constructibilité

L'ensemble bâti s'inscrira dans une démarche éco-responsable : gestion des eaux pluviales, perméabilisation des sols, végétation refuge, biodiversité, clôtures champêtres favorables au passage de la petite faune, absence d'éclairage nocturne.

L'aménagement intégrera une gestion paysagère structurante, avec des franges végétalisées assurant une transition douce avec les secteurs pavillonnaires voisins. Ces espaces plantés favoriseront l'intégration du projet tout en préservant la trame paysagère existante.

Une gestion intégrée des eaux pluviales sera mise en place, située au nord-ouest en aval du site, favorisant une régulation efficace des écoulements et une préservation des sols. L'accent sera mis sur l'infiltration et la valorisation des espaces perméables pour garantir un fonctionnement hydraulique cohérent avec l'environnement existant.

3. Accès et mobilités

L'accès principal au secteur sera aménagé au sud-ouest du site, en garantissant une desserte efficace tout en limitant les nuisances pour le quartier. Un réseau de cheminement doux sera développé, permettant une connexion sécurisée avec les équipements publics et les espaces avoisinants.

Les circulations internes seront pensées en continuité avec la pente du site afin d'optimiser les déplacements et de structurer les espaces tout en garantissant une bonne lisibilité du quartier. L'aménagement priviliera une organisation fluide et fonctionnelle, facilitant l'appropriation du site par ses futurs habitants.

III. OAP DENSITÉ

Rappel du DOO du SCOT : Axe I - 4. Prescription C « A l'intérieur des enveloppes urbaines, les documents d'urbanisme doivent définir le nombre minimal de logements à réaliser pour chaque terrain constructible libre de constructions de plus de 2 000 m² [...] »

L'Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP) Densité définit des principes conduisant à optimiser l'utilisation des espaces constructibles et à favoriser un développement urbain cohérent avec les objectifs du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) et les exigences de sobriété foncière portées par la loi Climat et Résilience.

Ces orientations concernent en particulier les parcelles de plus de 2 000 m², identifiées comme des opportunités d'urbanisation permettant une utilisation plus efficiente du foncier disponible. L'objectif est d'éviter la réalisation de projets dont la densité serait insuffisante au regard des capacités d'accueil du territoire et des enjeux de réduction de l'artificialisation des sols.

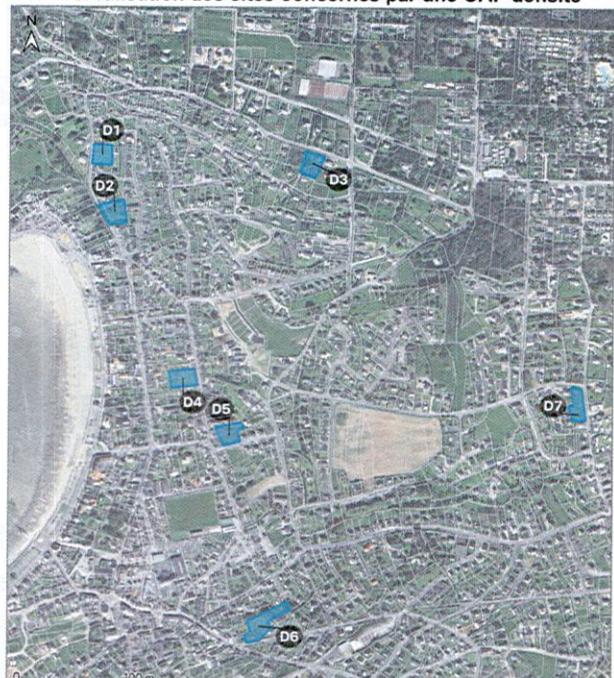
Les OAP Densité proposent ainsi des principes d'occupation du sol adaptés aux caractéristiques locales, en veillant à :

- Encourager des formes urbaines cohérentes avec l'organisation du tissu bâti existant.
- Assurer une utilisation raisonnée des gisements fonciers sous-exploités.
- Maintenir un équilibre entre développement résidentiel et qualité du cadre de vie.

Sans imposer de prescriptions rigides, ces orientations permettent d'accompagner l'aménagement des secteurs concernés en offrant un cadre facilitant la mise en œuvre de projets compatibles avec les ambitions du territoire. Elles s'inscrivent dans une démarche visant à concilier développement urbain maîtrisé, sobriété foncière et adaptation aux transitions écologiques et démographiques.

Dans le cadre de la présente OAP thématique, le PLU identifie des terrains constructibles libre de constructions de plus de 2 000 m², dont il précise le nombre minimal de logements à réaliser.

Localisation des sites concernés par une OAP densité



**Note : Les surfaces étant calculées sous SIG et n'ayant pas la précision d'une mesure de géomètre expert, le PLU se fixe une marge d'interprétation de 10% au-dessus et en deçà du seuil de 2000m².*

OAP densité D1 : rue de Tu es Roc nord



Parcelles : A2013, A2153, A2154
 Surface : ~ 2 000m²

Prescriptions :

Densité minimale : 30 logements / ha

Nombre minimal de logements : 6
 dont locatif social minimum : 0

Recommendations :

Maintenir l'accès à la parcelle A617 ;

Tenir compte et gérer de manière optimale les co-visibilités voisinage/ baie.

OAP densité D2 : rue de Tu es Roc sud



Parcelles : A2024
 Surface : ~ 2 400m²

Prescriptions :

Densité minimale : 42 logements / ha

Nombre minimal de logements : 10
 dont locatif social minimum : 3

Recommendations :

Tenir compte et gérer de manière optimale les co-visibilités voisinage/ baie.

.

OAP densité D3 : rue des Grès Roses



Parcelles : A1472, A1473, A1475, A1476, A1482
 Surface : ~ 2 000m²

Prescriptions :

Densité minimale : 30 logements / ha

Nombre minimal de logements : 6
 dont locatif social minimum : aucun

Recommendations :

Maintenir compte et gérer de manière optimale les co-visibilités voisinage/ baie.

OAP densité D4 : rue Saint-Jean



Parcelles : AH149, AH150
 Surface : ~ 2 100m²

Prescriptions :

Densité minimale : 48 logements / ha

Nombre minimal de logements : 10
 dont locatif social minimum : 3

Recommendations :

Veiller à la bonne intégration architecturale avec le patrimoine bâti environnant.

Maintenir, dans la mesure du possible, les murets en moellons (hors accès).

OAP densité D5 : rue de l'Armor



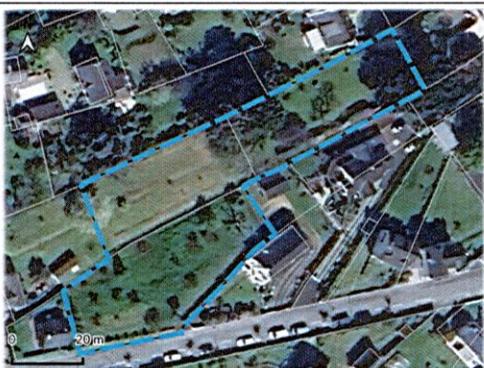
Parcelles : AH129, AH375, AH376
Surface : ~ 3 300m² (hors rue de l'Armor)

Prescriptions :
Densité minimale : 40 logements / ha

Nombre minimal de logements : 13
dont locatif social minimum : 4

Recommendations :
Veiller à la bonne intégration avec l'environnement bâti existant, en cherchant à limiter les covisibilités avec le voisinage.

OAP densité D6 : rue de l'Horizon Bleu



Parcelles : AI304, AI305, AI314
Surface : ~ 3 500m²

Prescriptions :
Densité minimale : 40 logements / ha

Nombre minimal de logements : 14
dont locatif social minimum : 4

Recommendations :
Veiller à la bonne intégration architecturale avec le patrimoine bâti environnant.

OAP densité D7 : rue du Tertre Gicquel



Parcelles : C2437
Surface : ~ 2 000m²

Prescriptions :
Densité minimale : 50 logements / ha

Nombre minimal de logements : 10
dont locatif social minimum : 3

Recommendations :
Veiller à la bonne intégration architecturale avec le patrimoine bâti environnant.

4B



PLAN LOCAL D'URBANISME

ANNEXE A L'OAP TRAME VERTE ET BLEUE

Révision générale arrêtée le :	18/12/2025
Révision générale approuvée le :	

Conforme aux lois portant Engagement National pour l'Environnement (Grenelle 2), ALUR, ELAN, Climat & Résilience, et Zéro Artificialisation Nette

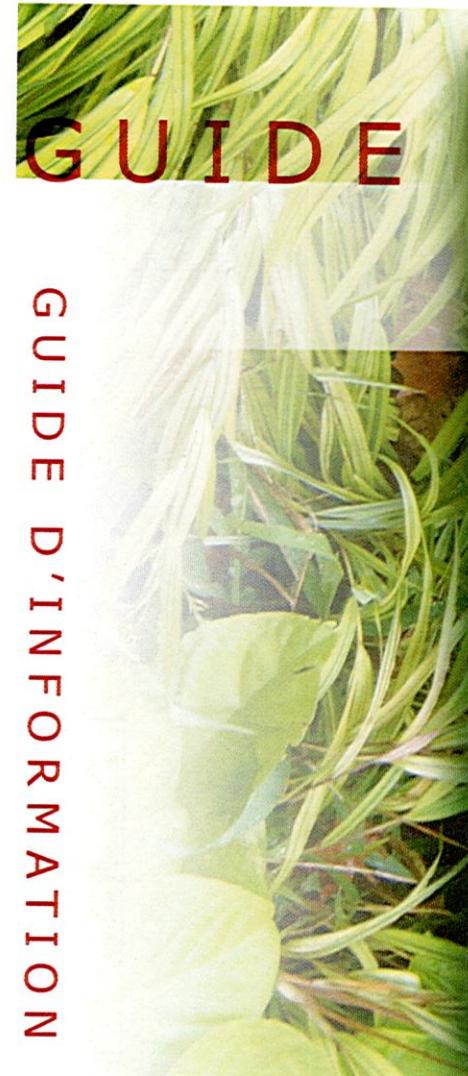


Présentation de la liste des plantes allergisantes

Genre	Nom Commun	Famille	Caractéristique du pollen			Période de pollinisation	
			Potentiel allergisant	Pollinisation	Taille du pollen		
ACER	ERABLE	Aceraceae	Faible	Anémophile	35µm dispersion moyenne	1/3	Mars à Mai
ALNUS	AULNE	Betulaceae	Moyen	Anémophile	30µm bonne dispersion	2/3	Février
BETULA	BOULEAU	Betulaceae	Fort	Anémophile	20µm très bonne dispersion	3/3	Avril
BROUSSONETIA	Mûrier à Papier	Moraceae	Faible	Anémophile	12µm ils sont très volatiles	2/3	Mai/ Juin
CASTANEA	CHÂTAIGNIER	Fagaceae	Faible	Anémophile	15µm très bonne dispersion	3/3	Juin
CARPINUS	CHARME	Betulaceae	Moyen	Anémophile	40µm dispersion moyenne	2/3	Mars / avril
CORYLUS	NOISETIER	Betulaceae	Fort	Anémophile	20µm très bonne dispersion	2/3	Février / Mars
CUPRESSUS	CYPRES	Cupressaceae					
<i>C. sempervirens</i>			Fort	Anémophile	35µm dispersion moyenne	3/3	Mars / avril
<i>C. arizonica</i>			Fort	Anémophile	35µm dispersion moyenne	3/3	Janvier / février
FAGUS	HÊTRE	Fagaceae	Faible	Anémophile	43µm : Dispersion moyenne	2/3	Avril / mai
FRAXINUS	FRENES	Oleaceae	Moyen	Anémophile	25µm bonne dispersion	3/3	Avril / mai
JUGLANS	NOYERS	Juglandaceae	Faible	Anémophile	40µm : Dispersion moyenne	1/3	Mai/ juin
JUNIPERUS	GENEVRIERS	Cupressaceae					
<i>Juniperus oxycedrus</i>			Moyen	Anémophile			
<i>Juniperus ashei</i>			Fort	Anémophile			
<i>Juniperus communis</i>			Faible	Anémophile			
LIGUSTRUM	TROENES	Oleaceae	Moyen	Entomophile	Allergie de proximité	1/3	Juin / juillet
OLEA	OLIVIER	Oleaceae	Moyen	Anémophile	25µm bonne dispersion	2/3 En Paca	Mai/ Juin
OSTRYA	CHARME HOUBLO	Betulaceae	Faible	Anémophile	24µm bonne dispersion	1/3	Mars / avril
POPULUS	PEUPLIER	Salicaceae	Faible	Anémophile	30µm bonne dispersion	3/3	Avril
PLATANUS	PLATANE	Platanaceae	Fort	Anémophile	20µm très bonne dispersion	3/3	Avril / Mai
QUERCUS	CHÊNE	Fagaceae	Fort	Anémophile	De 30 à 40µm dispersion moyenne	2/3	Avril à Juin
SALIX	SAULE	Salicaceae	Faible	Anémophile	19µm très bonne dispersion	2/4	Avril / Mai
THUJA	THUYA	Cupressaceae	Faible	Anémophile			
TILLA	TILLEUL	Tiliaceae	Faible	Entomophile	Allergie de proximité	1/3	Juin / juillet
ULMUS	ORMES	Ulmaceae	Faible	Anémophile	35µm : dispersion moyenne	1/3	Mars

GUIDE

GUIDE D'INFORMATION

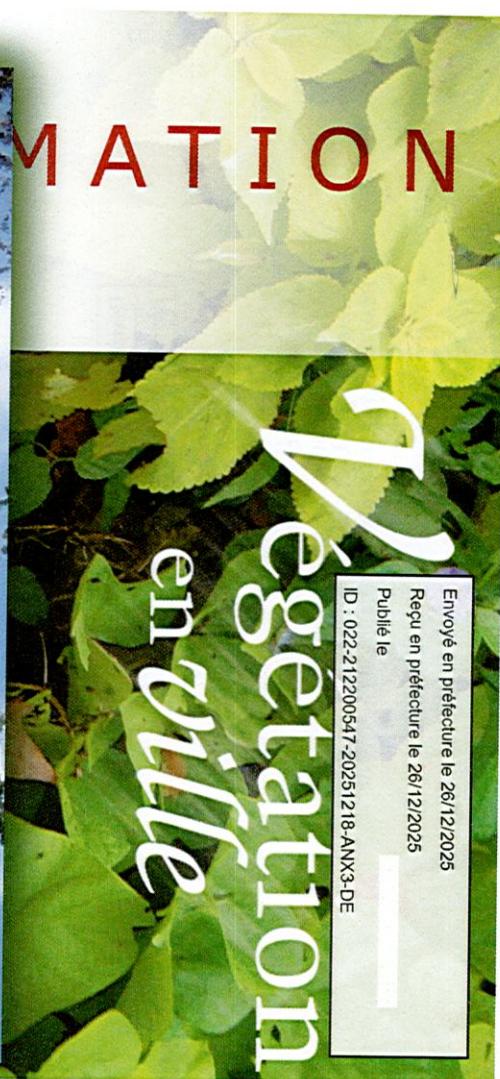


Vegetation en ville

GUIDE D'INFORMATION

Arbres & Arbustes • Plantes & Herbacées

RNSA



Sommaire

Planter sans allergies

L'Allergie

- Qu'est ce que l'allergie ?
- Les manifestations allergiques
- Conséquences sur la vie quotidienne et coût pour la société

Allergie & Plantes

- Pourquoi le pollen d'une plante est-il allergisant ?
- Comment reconnaître les plantes aux pollens allergisants ?

Que faire ?

- Le potentiel allergisant
- Comment agir ?

Arbres & Arbustes

- Détail sur les espèces allergisantes

Plantes & Herbacées

- Les graminées ou poacées
- Les composées ou astéracées
- Les plantes spontanées

Typologie des usages

- Haie
- Fixation de berges
- Arbres d'alignement

2

3 à 4

3

3-4

4

5 à 6

5

5-6

7 à 9

7-8

9

10 à 58

11 à 58

59 à 63

59-60

61-63

63

64 à 68

64-66

67

67-68

L'allergie au pollen est une maladie dite environnementale, c'est-à-dire qu'elle est liée à l'environnement de la personne et non à un agent infectieux, par exemple. Pour cette raison, on ne peut considérer l'allergie uniquement d'un point de vue médical, elle doit être traitée de manière environnementale qui est le seul moyen de faire de la vraie prévention. La conception des plantations urbaines est un élément central de la problématique de l'allergie pollinique en ville. C'est pourquoi il doit se engager une réflexion pour mettre en

Une bonne prise en compte du problème des allergies ne passe pas par une suppression de toutes les plantes incriminées, le résultat serait à l'inverse des objectifs sanitaires poursuivis. Il s'agit au contraire d'une réflexion raisonnée sur l'organisation et la gestion des espaces verts. L'allergie ne doit pas supplanter d'autres considérations, mais être un facteur pris en compte dans le choix d'un projet. De plus la population est de plus en plus demanduse d'une meilleure prise en compte



accord les objectifs de végétalisation des villes et la question des allergies aux pollens.

Cette considération paraît nécessaire au regard de deux éléments :

L'allergie est un problème de santé publique qui touche une partie importante de la population. En France 10 à 20% de la population est allergique au pollen. Les allergies respiratoires sont au premier rang des maladies chroniques de l'enfant.

Près de 2000 décès sont enregistrés chaque années à cause de l'asthme. S'occuper des allergies permet de créer des espaces urbains pour tous et d'améliorer la qualité de vie des habitants. Cependant, les plantes en villes sont nécessaires à notre environnement, à l'aspect de nos villes et même à notre moral.

des problèmes d'allergie aux pollens. Ce guide vous permettra de pouvoir répondre à cette demande, en vous proposant une information complète, et vous permettra aussi de pouvoir informer et répondre aux questions des personnes qui vous sollicitent à ce sujet.

Ce document a pour objet les espaces verts urbains, car c'est en ville que l'on retrouve le plus de personnes souffrant d'allergie. Il n'a pas pour but de donner des conseils paysagers, les informations présentées sont un point de vue médical sur les plantations. Toutefois, nous avons essayé d'être le plus proche possible des considérations paysagères, c'est pourquoi la fonction de chaque plante dans un espace urbain, sera pris en compte.

Envoyé en préfecture le 26/12/2025

Reçu en préfecture le 26/12/2025

Publié le

ID : 022-212200547-20251218-ANX3-DE

L'Allergie

Qu'est ce que l'allergie ?

C'est une réaction anormale de l'organisme face à des substances extérieures appelées allergènes. Ces substances pénètrent dans le corps par voie respiratoire, alimentaire ou cutanée. Pour l'allergie au pollen, le contact avec l'agent allergisant se fait par voies respiratoires, on parle de pollinose.

Les causes de l'allergie

Ce sont un croisement de plusieurs facteurs :

L'héritéité joue un rôle important. Un individu dont un des parents est allergique a 30% de risque d'être atteint d'allergie. Si les deux parents sont atteints, le risque est de 60%. L'allergie peut toutefois sauter une génération.

L'exposition aux allergènes crée une sensibilisation progressive aux substances allergisantes. Ce facteur environnemental est la partie la moins bien connue de l'allergie.

Pourquoi les personnes vivant à la campagne sont moins allergiques ?

La théorie hygiéniste explique la diminution de l'allergie par une plus forte quantité de bactéries dans l'environnement des personnes vivant en campagne. Ceci à pour conséquence une plus intense stimulation de certains cellules immunitaires ce qui réduirait le nombre d'allergies.



Les manifestations allergiques

La pollinose est couramment appelée rhume des fous bien qu'il n'y ait pas de rapport avec le foin, car c'est le pollen qui produit les différents symptômes. Les différentes manifestations allergiques varient selon les personnes et sont plus ou moins graves. Elles reviennent chaque année à la même époque.

L'Allergie

La rhinite saisonnière

Elle se caractérise par des éternuements, le nez bouché ou qui coule et des démangeaisons.



La conjonctivite

Les yeux sont rouges et piquants. On la reconnaît grâce à une sensation de sable dans les yeux.



L'asthme ou irritation des bronches

L'asthme intervient par crises lors d'une exposition importante à un irritant ou lors d'un effort. Elle se caractérise par une diminution du souffle, une respiration sifflante et une toux persistante causée par une obstruction partielle des bronches.



Il existe aussi des allergies provoquées par le **contact avec certaines plantes allergisantes**.

Ceci peut provoquer des réactions cutanées comme l'eczéma, l'urticaire, ou des dermatites de contact (inflammation de la peau au point de contact).

Envoyé en préfecture le 26/12/2025
Reçu en préfecture le 26/12/2025
Publié le
ID : 022-212200547-20251218-ANX3-DE

5 JAN. 2026

Conséquences sur la vie quotidienne et coût pour la société

Qualité de vie

L'allergie est une maladie chronique qui affecte la qualité de vie des personnes allergiques.

Les principales conséquences sur la vie quotidienne sont :

- Une restriction des activités courantes
- Des troubles du sommeil
- Une altération de la vigilance : Un test demandant en moyenne un temps de réponse de 5 millièmes de seconde chez les sujets non allergiques, en réclame en moyenne 18 chez les sujets symptomatiques non traités.
- Le développement de phénomènes infectieux (sinusites purulentes, otites...)

Coût pour la société

- Un absentéisme scolaire ou professionnel
- Coût des consultations médicales, des diagnostics et des traitements



Allergies & Plantes

Pourquoi le pollen d'une plante est-il allergisant ?

Différents facteurs jouent sur le potentiel allergisant du pollen d'une plante :

- L'allergie est causée par des particules protéiques qui sont libérées par les grains de pollen. C'est la nature de ces protéines et leur quantité qui sont responsables de l'allergie.

- La taille du pollen est importante également, car plus un pollen est petit, plus il est léger plus il restera longtemps dans l'air et plus il pourra pénétrer dans les voies respiratoires hautes.

- La quantité de pollen émise dans l'air par la plante a aussi une importance. Plus la plante produit de grains de pollen, plus le risque d'exposition allergique est élevé.

Attention ne pas confondre le **potentiel allergisant** qui est donné en fonction des qualités du pollen et le **risque allergique** qui est lié à l'exposition au pollen et qui est en lien avec la quantité de grains de pollen dans l'air. Dans ce guide nous analyserons deux facteurs : le potentiel allergisant et l'abondance de grains de pollen produit. Ces deux éléments déterminent une partie du risque allergique d'exposition qui dépend aussi de la situation géographique, de la météorologie...

Comment reconnaître les plantes aux pollens allergisants ?

Une notion importante dans la reconnaissance des plantes allergisantes est celle du mode de dispersion du pollen de la plante, il peut être entomophile ou anémophile.

Les espèces anémophiles

Leur pollen est transporté par le vent. La pollinisation par le vent est beaucoup plus aléatoire que celle par les insectes.

On reconnaît les plantes anémophiles grâce aux adaptations qu'elles ont développées pour augmenter leurs chances de fécondation :

A l'état naturel elles se développent généralement en **colonies mono spécifiques** pour favoriser la rencontre des gamètes.



Allergies & Plantes

Envoyé en préfecture le 26/12/2025
Reçu en préfecture le 26/12/2025
Publié le
ID : 022-212200547-20251218-ANX3-DE

Plus abondants, car libérés par milliards dans l'atmosphère, ils sont plus agressifs que les grains de pollen transportés par les insectes. La plupart des espèces allergisantes citées dans ce guide sont anémophiles.

Les espèces entomophiles

Leur pollen est transporté par les insectes, 80% des espèces utilisent cette méthode de pollinisation. On les reconnaît grâce à leurs fleurs très développées, colorées et odoriférantes qui attirent les insectes.



Les fleurs sont groupées en grand nombre, en inflorescences, plus ou moins complexes (chatons, épis...), elles sont discrètes et de couleurs ternes, sans odeur ni nectar, elles attirent peu les insectes.



Les espèces anémophiles produisent beaucoup de **grains de pollen** pour que leur fécondation due au hasard ait plus de chance d'être efficace.



Certaines sont allergisantes, comme plusieurs Composées ou Astéracées, mais elles déversent très peu de grains de pollen dans l'air, le risque d'allergie est donc faible.



Que Faire ?

Pourquoi agir en ville ?

Même si la ville, comparé à la campagne compte une végétation moins importante, l'organisme des personnes vivant en ville est plus sensible et donc plus réactif aux allergies. L'allergie est un problème citadin.

On parle de *synergie pollution / pollen* : La pollution rend plus sensible aux allergies, elle a également un effet sur les plantes qui, stressées, pollinisent plus. De plus, certaines substances de l'air se fixent sur les grains de pollen et modifie le potentiel allergisant.

Le potentiel allergisant

L'allergie au pollen dépend de plusieurs facteurs :



La quantité de pollens dans l'air : plus il y a de pollen dans l'air plus une personne allergique risque de manifester une réaction.

La sensibilité des individus : pour une personne peu allergique, une grande quantité de pollens dans l'air est nécessaire pour manifester une réaction allergique. Au contraire une personne très allergique manifestera une réaction avec peu de pollen.

Le potentiel allergisant de chaque plante : plus il est élevé, plus la quantité de pollen nécessaire à provoquer une réaction allergique est faible.

"Le but de ce guide est de vous aider à prendre en compte ces paramètres dans la création d'aménagements paysagers."



Que Faire ?

Comment agir ?

Diversifier

Instaurer de la diversité dans les aménagements paysagers permet tout simplement de diminuer la concentration de pollens d'une même espèce dans l'air. Selon le potentiel allergisant, le degré de diversité nécessaire à réduire le risque d'allergie varie. Les espèces ayant un faible potentiel allergisant, peuvent être présentes en plus grand nombre que celles avec un fort potentiel allergisant.



De plus, les objectifs de réduction de l'allergie rejoignent ceux d'une bonne gestion des espaces verts. Diversifier les espèces, en limitant la part du platane par exemple, permet de diminuer le risque d'allergie et rend aussi le patrimoine végétal d'une ville moins sensible à une épidémie.

De même créer des haies de mélange à la place des haies de cyprès, a un effet sur l'allergie et sur la banalisation du paysage, elle permet aussi le développement d'une faune plus variée.

Entretien

On peut aussi agir sur l'entretien des espèces allergisantes. En effet, une taille régulière empêche les fleurs d'apparaître et ainsi diminue la quantité de grains de pollen émis dans l'air. Par exemple, une haie de cyprès taillée à l'automne produira moins de fleurs et donc moins de grains de pollen l'année suivante. De même tondre la pelouse empêche les graminées qui s'y trouvent de fleurir et donc de devenir allergisantes.



Que Faire ?

Les propositions qui vous sont faites sont non pas d'arrêter de planter des espèces allergisantes, mais d'éviter qu'elles se retrouvent en quantité trop importante à un endroit donné ou même à l'échelle de la ville.

Pour cela les plantes qui figurent dans ce site sont décrites sous forme de fiches, classées en fonction de **trois potentiels allergisants : faible, moyen et fort**. Selon ces différents potentiels allergisants l'attitude à adopter n'est pas la même. La concentration d'espèces allergisantes nécessaire à déclencher une allergie est différente.



Les informations présentées dans ce site vous permettent de savoir quelle proportion d'une plante vous pouvez planter. Voici comment, pour chaque potentiel allergisant, entreprendre de limiter les allergies.



Envoyé en préfecture le 26/12/2025
Reçu en préfecture le 26/12/2025
Publié le
ID : 022-212200547-20251218-ANX3-DE

Arbres & Arbustes

Cette partie vous propose des fiches sur les principaux genres allergisants.

Les informations présentes dans ces fiches vous permettent de mieux connaître les plantes allergisantes et de choisir comment les utiliser.

Des espèces non allergisantes vous sont aussi données.

Ce sont des propositions faites par des paysagistes, elles sont données à titre indicatif pour vous aider à mieux diversifier les plantations en ville.

Un tableau récapitulatif est présent pour vous permettre en un clin d'œil de vérifier si une plante que vous désirez planter est allergisante.

Végetation en ville
GUIDE D'INFORMATION



Mode d'emploi

Potentiel allergisant : Faible



Le potentiel allergisant est défini à partir de certaines caractéristiques du pollen, il a été établi à partir d'informations fournies par des capteurs de pollens et d'après l'intensité des symptômes observés chez les patients atteints de pollinose. Cette notion est différente du risque allergique qui dépend de nombreux facteurs comme la quantité de pollen émis par un arbre, le nombre d'arbres allergisants, la période de l'année, la météorologie...

Cependant il y a un lien entre potentiel allergisant et risque d'allergie, plus le potentiel allergisant est fort plus une petite quantité de pollen suffit à déclencher une réaction allergique.

Potentiel allergisant faible : Cela signifie qu'il faut une très grande quantité de pollens pour déclencher une allergie et cela ne concerne que les personnes les plus sensibles. En faire la plante principale d'un aménagement crée cependant un risque d'allergie.

Potentiel allergisant moyen : Ces espèces peuvent être présentes de manière ponctuelle pour amener de la diversité dans des plantations, mais elles ne doivent pas représenter la majorité des espèces plantées comme dans des haies mono spécifiques ou de grands alignements.

Potentiel allergisant fort : Quelques espèces suffisent à provoquer une réaction allergique.

Caractéristiques du pollen :

Pollinisation anémophile : quantité importante de grains de pollen dans l'air.

Pollinisation anémophile : le transport du pollen se fait par le vent. Cette pollinisation faite au hasard et peu efficace oblige les plantes à émettre de grandes quantités de grains de pollen dans l'air. On retrouve donc de grandes quantités de pollen dans l'air.

Pollinisation entomophile : le transport du pollen d'un arbre à l'autre se fait par les insectes qui vont de fleurs en fleurs. Peu de grains de pollen circulent dans l'air. Il y a seulement des risques d'allergies de proximités.

Taille d'un grain de pollen 35µm : Pollen assez gros, dispersion moyenne.

Plus le pollen est petit plus il reste longtemps dans l'air et plus il pénètre loin dans les voies respiratoires hautes.

Abondance dans les capteurs : 1/3

RNSA - Association loi 1901 - Chemin des Gardes - BP 8 - 69610 St Genis l'Argentière
Tél. : +33 4 74 26 19 48 - Fax : +33 4 74 26 16 33 - Informations légales

Végétation
GUIDE D'INFORMATION
en ville

ACER ERABLE Famille des Aceraceae

Potentiel allergisant : Faible

Concerne tous les érables



Caractéristiques du pollen :

Pollinisation entomophile et parfois anémophile selon les espèces : la quantité de grains de pollen dans l'air dépend du type de pollinisation. Le plus souvent, le pollen ne voyage pas beaucoup dans l'air.
Taille d'un grain de pollen 35µm : pollen assez gros, dispersion moyenne.

Abondance dans les capteurs : 1/3



Vous pouvez aussi planter :

Haie

Cornus mas L.

Cornouiller mâle : abondante floraison jaune très précoce. Il est rustique et supporte bien la taille, même sévère.

Alignement

Malus sieboldii (Reg.) Rehd.

Pommier d'ornement : son feuillage ressemble à celui de l'Acer ginnala. Pour petits alignements, apporte un feuillage léger.

Ornement

Chionanthus virginicus L.

Arbre de neige : cet arbre à l'écorce grise décorative a aussi de jolies fleurs blanches en panicules retombantes, légèrement parfumées.

Cornus controversa 'Variegata'

Cornouiller panaché : coloration automnale rouge orange, il a des fleurs blanches en grand nombre.

Liquidambar styraciflua L.

Copalme d'Amérique : le feuillage est très décoratif et prend de belles couleurs en automne, il est souvent confondu avec celui de l'érable.

Prunus serrula Franch.

Cerisier du Tibet : écorce décorative, port arrondi.

Végétation
GUIDE D'INFORMATION
en ville

POLLINISATION
De Mars à Mai

CONSEIL

L'allergie au pollen d'érable est rare, elle ne touche que les personnes les plus sensibles. De plus c'est une allergie de proximité, si l'arbre n'est pas en contact direct avec la population, il n'y a pratiquement pas de risque d'allergie.

Attention Acer negundo L. est une espèce invasive en France.

ALNUS AULNE Famille des Betulaceae



Potentiel allergisant : Moyen

Concerne tous les aulnes

Caractéristiques du pollen :

Pollinisation anémophile : quantité importante de grains de pollen dans l'air.
 Taille d'un grain de pollen inférieure à 30µm : bonne dispersion.
 Abondance dans les capteurs : 3/3
 Ses chatons déversent de grandes quantités de grains de pollens dans l'air. Le risque d'allergie est donc important.



Vous pouvez aussi planter :

Alignement

Sophora japonica L.

Pagode japonaise : il a un feuillage léger.
 Panicules de fleurs blanc crème. C'est un bon arbre d'alignement, très rustique. Il résiste à la pollution et à la sécheresse et supporte bien la taille.

Ornement

Pyrus calleryana 'Bradford'

Le poirier de Chine 'Bradford' : teinte rouge intense de novembre à décembre. Floraison blanche à ombelle.
Pyrus calleryana 'Chanticleer'

Le poirier de Chine 'Chanticleer' : le port ressemble à celui de l'aulne. Il est plus résistant à la sécheresse. Feuilles vertes allongées pointées.

Fixation de berges

Taxodium distichum L.C. Rich

Cypès chauve : port conique pour ce beau conifère qui monte jusqu'à 20 mètres. Feuillage rouge orangé à l'automne. Il peut se développer en milieu inondé grâce à ses pneumatophores qui permettent à ses racines de respirer.

POLLINISATION

Février

Végétation en ville

Répartition du risque allergique :



Risque allergique:

Très faible (vert) Faible (jaune) Moyen (orange) Fort (rouge)



RNSA - Association loi 1901 - Chemin des Gardes - BP 8 - 69610 St Genis l'Argentière

Tél. : +33 4 74 26 19 48 - Fax : +33 4 74 26 16 33 - Informations légales

BETULA BOULEAU Famille des Betulaceae



Potentiel allergisant : Fort

Concerne tous les bouleaux

Caractéristiques du pollen :

Pollinisation anémophile : quantité importante de grains de pollen dans l'air.
 Taille d'un grain de pollen 20µm : très bonne dispersion.
 Abondance dans les capteurs : 3/3
 Ses chatons déversent de grandes quantités de grains de pollen dans l'air et il est très allergisant. Le risque d'exposition allergique est donc très important.



Vous pouvez aussi planter :

Alignement

Celtis occidentalis L.

Micocoulier : cet arbre peut mesurer 20 m, il prodigue une ombre diffuse, résiste à la chaleur estivale du milieu urbain.
 Le micocoulier ne connaît par ailleurs aucune maladie et nécessite peu d'entretien.



POLLINISATION

Avril

Végétation en ville

Répartition du risque allergique :



Risque allergique:

Très faible (vert) Faible (jaune) Moyen (orange) Fort (rouge)



RNSA - Association loi 1901 - Chemin des Gardes - BP 8 - 69610 St Genis l'Argentière

Tél. : +33 4 74 26 19 48 - Fax : +33 4 74 26 16 33 - Informations légales

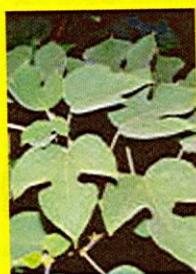
BROUSSONETIA Mûrier à papier Famille des Moraceae



Potentiel allergisant : Faible

Caractéristiques du pollen :

Pollinisation anémophile : quantité importante de grains de pollen dans l'air.
Taille d'un grain de pollen 12µm : les grains sont très légers, ils restent longtemps en suspension dans l'air.
Abondance dans les capteurs : 2/3



Vous pouvez aussi planter :

Alignement

Clerodendron trichotomum Thunb.

Clerodendron : fleurs blanches à calice rouge, odorantes qui attirent les papillons. Fruits originaux bleus à reflets rouges.

Ornement

Morus kagayamae Koidz.

Mûrier à feuilles de platane : arbre plus petit que le Broussonetia. Très grandes feuilles vert foncé, brillantes et découpées. Peu rustique.

Paulownia tomentosa (Thunb.) Steudel

Paulownia tomenteux ou impérial : arbre à grand développement qui toutefois n'atteint pas la taille du platane. De grandes feuilles offrent un feuillage important. Les fleurs sont mauves et en panicule. De croissance rapide, il résiste bien à la pollution.

POLLINISATION

Mai Juin

CONSEIL

Le mûrier à papier est une espèce dioïque, c'est-à-dire que les fleurs mâles et femelles se trouvent sur des arbres différents. En plantant uniquement des plantes femelles, on résout le problème de cette allergie.

Végétation
GUIDE D'INFORMATION
en ville

RNSA
RESEAU NATIONAL DE SURVEILLANCE AEROBIOLOGIQUE

RNSA - Association loi 1901 - Chemin des Gardes - BP 8 - 69610 St Genis l'Argentière

Tél. : +33 4 74 26 19 48 - Fax : +33 4 74 26 16 33 - Informations légales

CARPINUS CHARME Famille des Betulaceae

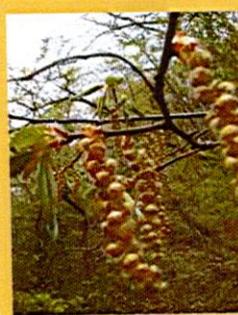


Potentiel allergisant : Moyen

Concerne tous les charmes

Caractéristiques du pollen :

Pollinisation anémophile : quantité importante de grains de pollen dans l'air. Taille d'un grain de pollen supérieure à 40µm : dispersion dans l'air moyenne. Abondance dans les capteurs : 2/3



Vous pouvez aussi planter :

Haie

Amelanchier canadensis (L.) Medik.

Amelanchier : rustique et peu exigeant sur la nature du sol et l'exposition. Fleurs assez grandes, souvent teintées de rose. Feuillage coloré à l'automne.

Ornement

Malus toringoides (Rehder) Hughes

Pommier d'ornement : très belle floraison, une année sur deux. Fruits ronds d'un jaune orangé.

POLLINISATION

De mars à avril

CONSEIL

Le charme est souvent utilisé pour faire des haies mono spécifiques. La haie de mélange est une bonne alternative pour éviter les problèmes d'allergies. Diversifier les essences permet de diminuer la concentration de grains de pollen dans l'air et ainsi réduire le risque d'exposition allergique.

Végétation
GUIDE D'INFORMATION
en ville

Répartition du risque allergique :



Risque allergique:

Très faible (vert foncé) - Moyen (jaune) - Très fort (rouge)

RNSA
RESEAU NATIONAL DE SURVEILLANCE AEROBIOLOGIQUE

RNSA - Association loi 1901 - Chemin des Gardes - BP 8 - 69610 St Genis l'Argentière

Tél. : +33 4 74 26 19 48 - Fax : +33 4 74 26 16 33 - Informations légales

CASTANEA CHATAIGNER Famille des Fagaceae



Potentiel allergisant : Faible
 Concerne tous les châtaignier

Caractéristiques du pollen :

Pollinisation anémophile : quantité importante de grains de pollen dans l'air.
 Taille d'un grain de pollen 15µm : très bonne dispersion. Les grains sont très légers, on les retrouve loin et ils restent longtemps en suspension dans l'air.
 Abondance dans les capteurs : 3/3

Ses chatons dressés émettent de grandes quantités de pollens dans l'air.
 Même si le potentiel allergisant est faible, l'abondance de grains de pollen présents dans l'atmosphère augmente le risque d'allergie.

POLLINISATION
 Juin



Vous pouvez aussi planter:

Ornement
Aesculus hippocastanum L.
 Marronnier blanc : bel arbre à grand développement. Rustique mais sensible à l'araignée rouge et à la sécheresse.

Végétation en ville

Répartition du risque allergique :



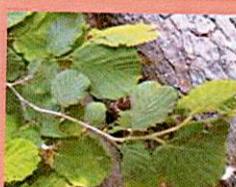
Risque allergique:

Très faible (vert foncé)
 Faible (vert clair)
 Moyen (jaune clair)
 Fort (orange)
 Très fort (rouge)



RNSA - Association loi 1901 - Chemin des Gardes - BP 8 - 69610 St Genis l'Argentière
 Tél. : +33 4 74 26 19 48 - Fax : +33 4 74 26 16 33 - Informations légales

CORYLUS NOISETIER Famille des Betulaceae



Potentiel allergisant : Fort
 Concerne tous les noisetiers

Caractéristiques du pollen :

Pollinisation anémophile : quantité importante de grains de pollen dans l'air.
 Taille d'un grain de pollen 20µm : très bonne dispersion dans l'air.
 Abondance dans les capteurs : 2/3

Vous pouvez aussi planter :



Haie
Sambucus nigra L.
 Sureau noir : large floraison blanche au printemps, fruits noirs appréciés des oiseaux. Le Sambucus nigra Purpurea a des feuilles pourpres.

Syringa vulgaris L.
 Lilas sauvage : rustique et vigoureux, il apporte une floraison en grosses panicules odorantes dans une haie de mélange.

Ornement
Cercis siliquastrum L.
 Arbre de Judée : belle floraison rose avant l'apparition des feuilles. Feuilles attrayantes.

POLLINISATION
 Février / Mars

Végétation en ville

Répartition du risque allergique :



Risque allergique:

Très faible (vert foncé)
 Faible (vert clair)
 Moyen (jaune clair)
 Fort (orange)
 Très fort (rouge)



RNSA - Association loi 1901 - Chemin des Gardes - BP 8 - 69610 St Genis l'Argentière
 Tél. : +33 4 74 26 19 48 - Fax : +33 4 74 26 16 33 - Informations légales



CUPRESSUS CYPRES Famille des Cupressaceae

Potentiel allergisant : Fort

Seules les espèces suivantes sont allergisantes :

Cupressus sempervirens L. : pollinisation en mars / avril.
Cupressus arizonica Greene : pollinisation en janvier / février.

Caractéristiques du pollen :

Pollinisation anémophile : quantité très importante de grains de pollen dans l'air.
 Taille d'un grain de pollen de 35µm : dispersion dans l'air moyenne.
 Abondance dans les capteurs : 3/3

Les cyprès non allergisants :

Cupressus glabra Sudworth

Cyprès blanc de l'Arizona

Cupressus macrocarpa Hartweg

Cyprès de Monterey

Cupressocyparis x leylandii Dall. Jacks.

Cyprès de Leyland

Vous pouvez aussi planter :

Haie

Taxus baccata L.

if commun : espèce indigène à croissance lente et à très grande longévité. Forme buissonnante et feuilles en aiguilles.

Ornement

Calocedrus decurrens (Torr) Florin

Cèdre blanc : port pyramidal étroit, feuillage en palmes vert foncé. Très rustique et sans exigence.

Picea omorika (Panc.)

Épicéa de Serbie : utilisé comme arbre d'ornement à cause de sa forme en pyramide.

CONSEIL

Les cyprès sont souvent utilisés pour faire des haies mono spécifiques. La haie de mélange est une bonne alternative pour éviter les problèmes d'allergies. Diversifier les essences permet de diminuer la concentration de grains de pollen dans l'air et ainsi réduit le risque d'exposition allergique.

CONSEIL D'ENTRETIEN

Une taille tardive en décembre ou janvier permet d'éliminer une bonne partie des cônes mâles qui sont en périphérie et ainsi diminue considérablement la quantité de grains de pollen produite.

Répartition du risque allergique :



Risque allergique:
 ■ Très faible ■ Moyen ■ Très fort
 ■ Faible ■ ■ Fort



RNSA - Association loi 1901 - Chemin des Gardes - BP 8 - 69610 St Genis l'Argentière
 Tél. : +33 4 74 26 19 48 - Fax : +33 4 74 26 16 33 - Informations légales

FAGUS HÊTRE Famille des Fagaceae

Potentiel allergisant : Faible

Concerne tous les hêtres

Caractéristiques du pollen :

Pollinisation anémophile : quantité importante de grains de pollen dans l'air.
 Taille d'un grain de pollen 43µm : dispersion moyenne.

Abondance dans les capteurs : 2/3

POLLINISATION

D'avril à mai

Vous pouvez aussi planter :

Haie

Macula pomifera (Raf.) C.K.Schn.

Oranger des Osages : arbre à rameaux épineux supportant bien la taille. Haie de haut jet.

Il existe *Macula pomifera* 'Inermis', qui est sans épines.

Berges

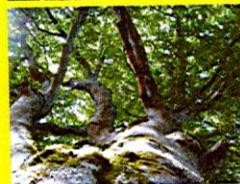
Pterocarya stenoptera 'Fern Leaf'

Ptérocarier de Chine : grand arbre qui supporte bien la pollution.

Ornement

Ginkgo Biloba L.

Arbre aux 40 écus : très beau feuillage prenant à l'automne une teinte jaune doré.



RNSA - Association loi 1901 - Chemin des Gardes - BP 8 - 69610 St Genis l'Argentière
 Tél. : +33 4 74 26 19 48 - Fax : +33 4 74 26 16 33 - Informations légales

FRAXINUS FRÊNE Famille des Oleaceae

Potentiel allergisant : Moyen

Concerne tous les frênes

Caractéristiques du pollen :

Pollinisation anémophile : quantité importante de grains de pollen dans l'air.
 Taille d'un grain de pollen environ 25µm : bonne dispersion.
 Abondance dans les capteurs : c'est *Fraxinus excelsior* L. que l'on retrouve en plus grande quantité dans l'air avec une abondance de 3/3 dans les capteurs. On rencontre moins *Fraxinus ornus* L. (abondance dans les capteurs: 1/3).

Vous pouvez aussi planter :

Berges

Pterocarya fraxinifolia (Poiret) Spach
 Noyer du Caucase : grand arbre à large couronne, aime les terrains humides. Attention aux racines traçantes.

Alignement

Fraxinus Angustifolia Yahlsubep, ou *Fraxinus oxyacarpa*

Frêne à feuilles étroites : ce Frêne fleuri très peu et ne produit donc pas beaucoup de grains de pollen.
Prunus avium (L.) Moench
 Merisier : cet arbre très rustique offre une floraison blanche au printemps et se colore en rouge orangé à l'automne. Ecorce acajou sombre marqué de bandes transversales.

Ornement

Gleditsia triacanthos 'Inermis'

Févier d'Amérique : arbre majestueux à port arrondi. Feuillage composé (éger). Il n'a pas d'épine et supporte bien la pollution.

Sorbus domestica L.

Cormier ou sorbier domestique : cet arbre rustique de 18 à 20m a des feuilles décomposées. Ces fruits (les cormes) sont comestibles.
Zelkova serrata (Thunb.)

Zelkova du Japon : feuilles vert clair, longues et pointues qui deviennent rouge à l'automne.

Grand arbre rustique qui résiste à la sécheresse et à la chaleur.

POLLINISATION

D'avril à Mai

CONSEIL

Le frêne peut porter indifféremment des fleurs hermaphrodites, des fleurs mâles et des fleurs femelles. Mais on trouve également des arbres exclusivement mâles ou femelles. Les pollens de frêne ont un potentiel allergisant élevé : choisir des espèces femelles, qui ne produisent pas de grains de pollen, est une bonne solution pour supprimer les problèmes d'allergies.

Végétation en ville

Repartition du risque allergique :

Dans les zones en jaune, il y a déjà beaucoup de grains de pollen de frênes dans l'atmosphère. C'est en priorité dans ces zones qu'il ne faut pas en rajouter.



Risque allergique:

Très faible Moyen Très fort
 Vert Orange Rouge



RNA - Association loi 1901 - Chemin des Gardes - BP 8 - 69610 St Genis l'Argentière
 Tél. : +33 4 74 26 19 48 - Fax : +33 4 74 26 16 33 - Informations légales

JUGLANS NOYER Famille des Juglandaceae

Potentiel allergisant : Faible

Concerne tous les noyers

Caractéristiques du pollen :

Pollinisation anémophile : quantité importante de grains de pollen dans l'air.
 Taille d'un grain de pollen 40µm : dispersion moyenne.
 Abondance dans les capteurs : 1/3

POLLINISATION

De mai à juin

Vous pouvez aussi planter :

Alignement

Carya ovata (Mill.) K.Koch

Caryer blanc : grand arbre aux feuilles plus petites mais similaires. Belles couleurs automnales. Possède aussi des noix. S'adapte à tous types de sol.

Nyssa sylvatica Marsh.

Nyssa sylvestre : arbre à grand développement. Beau feuillage automnal et fruits bleutés.

Ornement

Magnolia grandiflora L.

Magnolia à grandes fleurs : bel arbre au feuillage vernissé persistant, sent bon et supporte bien la taille.

Pterocarya caucasica C.A. Mey

Pterocarlier du Caucase : très bel arbre mais qui semble souffrir de la pollution de l'air.

Végétation en ville



RNA - Association loi 1901 - Chemin des Gardes - BP 8 - 69610 St Genis l'Argentière
 Tél. : +33 4 74 26 19 48 - Fax : +33 4 74 26 16 33 - Informations légales

JUNIPERUS GENEVRIER Famille des Cupressaceae

Potentiel allergisant :

Juniperus oxycedrus, genévrier oxycédré ou cade : moyen
Juniperus ashei : fort
Juniperus communis, genévrier commun : faible



Caractéristiques du pollen :

Pollinisation anémophile : quantité importante de grains de pollen dans l'air.
 Taille d'un grain de pollen 35µm : dispersion moyenne.

Vous pouvez aussi planter :

Plantes de rocailles

Chamaecyparis pisifera (Siebold & Zucc.) Endl.
 Faux cyprés : conifère ornemental très utilisé sous de multiples formes.
 Supporte mal l'atmosphère des villes.



Microbiota decussata Kom.

Cyprés de Russie : cypresacée de forme étalée, vigoureuse et rustique.

Ornement

Chamaecyparis lawsoniana Parl.
 Cyprés de Lawson : il existe un très grand nombre de variétés.

Picea omorica Pancié.

Épicéa de Serbie : utilisé comme arbre d'ornement à cause de sa forme pyramidale très effilé.

CONSEIL

Le genévrier est souvent utilisé pour faire des haies mono spécifiques. La haie de mélange est une bonne alternative pour éviter les problèmes d'allergies. Diversifier les essences permet de diminuer la concentration de grains de pollen dans l'air et ainsi réduire le risque d'exposition allergique.

CONSEIL D'ENTRETIEN

Pour les haies déjà présentes une taille tardive permet d'éliminer une bonne partie des cônes mâles et ainsi diminue considérablement la quantité de grains de pollen produite.

V
GUIDE D'INFORMATION
Végétation
en ville

RNSA
RESEAU NATIONAL DE SURVEILLANCE AEROBIOLOGIQUE

RNSA - Association loi 1901 - Chemin des Gardes - BP 8 - 69610 St Genis l'Argentière
 Tél. : +33 4 74 26 19 48 - Fax : +33 4 74 26 16 33 - Informations légales

LIGUSTRUM TROENE Famille des Oleaceae

Potentiel allergisant : Moyen

Concerne tous les troènes



Caractéristiques du pollen :

Pollinisation entomophile : peu de grains de pollen se retrouvent dans l'air. Allergie de proximité.
 Abondance dans les capteurs : 1/3

Vous pouvez aussi planter :

Hale

Elaeagnus x. ebbingei Boom
 Chafei de Ebbing : feuillage persistant. Croissance rapide et beau feuillage. Plus original, *Elaeagnus umbellata* Thunb., l'olivier d'automne, arbuste élégant avec des fruits rouge-orangé vifs qui sont décoratifs et abondants en fin de saison.



Euonymus japonica Thunb.

Fusain vert ou fusain du Japon : feuillage persistant vert luisant, il est rustique et résiste bien à la pollution. Il existe de nombreuses autres variétés offrant une diversité d'usage et d'aspect.

Osmanthus armatus Diels

Osmanthe delavay : très rustique en ville. Feuilles denses, coriaces, presque épineuses. Floraison odorante.

Rhamnus alaternus 'Argenteovariegatus'

Alaterne : petit feuillage persistant, marginé de blanc crème. Port buissonnant très ramifié. Croissance rapide.

POLLINISATION

De juin à juillet

CONSEIL

Le troène provoque une allergie de proximité, le placer en retrait par rapport au passage de personnes diminue le risque allergique. Une taille régulière limite la floraison.
 Il peut provoquer des allergies cutanées à son contact. Prévoir des gants pour son maniement.

V
GUIDE D'INFORMATION
Végétation
en ville

RNSA
RESEAU NATIONAL DE SURVEILLANCE AEROBIOLOGIQUE

RNSA - Association loi 1901 - Chemin des Gardes - BP 8 - 69610 St Genis l'Argentière
 Tél. : +33 4 74 26 19 48 - Fax : +33 4 74 26 16 33 - Informations légales



OLEA OLIVIER Famille des Oleaceae



Potentiel allergisant : Moyen
 Concerne tous les oliviers

Caractéristiques du pollen :

Pollinisation anémophile: quantité importante de grains de pollen.
 Taille d'un grain de pollen environ 25µm : bonne dispersion.
 Abondance dans les capteurs : 2/3 en Provence et Côte d'Azur

Vous pouvez aussi planter :

Ornement

Elaeagnus angustifolia L.

Olivier de Bohème, Châlef :
 ces feuilles argentées rappellent l'olivier.
 Fleurs très parfumées.
 Les fruits sont comestibles mais à chair farineuse.
 Supporte bien la sécheresse mais est un calcifuge strict.

Pyrus eleagrifolia 'compacta'

Poirier : arbre de taille moyenne.
 Son feuillage rappelle celui de l'olivier.
 Il convient pour tous types de sol et résiste à la chaleur
 et la sécheresse.

POLLINISATION

De mai à juin

CONSEIL D'ENTRETIEN

Une taille tardive, qu'il supporte bien,
 réduit la quantité de grains de pollen dans
 l'air. Il peut être taillé jusqu'en avril.

Végétation GUIDE D'INFORMATION en ville

Répartition du risque allergique :

L'olivier crée des allergies sur une zone plutôt
 localisée et limitée au sud, il faut être vigilant car
 son utilisation ornementale se répand de plus en
 plus dans les aménagements urbains.
 Avec le réchauffement climatique il pousse de
 plus en plus haut. Attention à ne pas l'introduire
 où il n'est pas traditionnel sous peine de provoquer
 de nouvelles allergies.



Risque allergique:

Très faible (vert) Moyen (jaune) Très fort (rouge)



RNSA - Association loi 1901 - Chemin des Gardes - BP 8 - 69610 St Genis l'Argentière
 Tél. : +33 4 74 26 19 48 - Fax : +33 4 74 26 16 33 - Informations légales

OSTRYA CHARME-HOUBLON Famille des Betulaceae



Potentiel allergisant : Faible

Caractéristiques du pollen :

Pollinisation anémophile : quantité importante de grains de pollen dans l'air.
 Taille d'un grain de pollen environ 24µm : bonne dispersion.
 Abondance dans les capteurs : 1/3

Vous pouvez aussi planter :

Alignement

Parrotia persica C.A. Mey.

Parrotie de Perse : son écorce ressemble à celle du platane.
 Fleurs rouges s'épanouissant avant les feuilles.
 Très belles couleurs automnales.

POLLINISATION

De mars à avril

Végétation GUIDE D'INFORMATION en ville



RNSA - Association loi 1901 - Chemin des Gardes - BP 8 - 69610 St Genis l'Argentière
 Tél. : +33 4 74 26 19 48 - Fax : +33 4 74 26 16 33 - Informations légales

PLATANUS PLATANE Famille des Platanaceae



Potentiel allergisant : Fort
Concerne tous les platanes

Caractéristiques du pollen :
Pollinisation anémophile : quantité importante de grains de pollen.
Taille d'un grain de pollen environ 20µm : bonne dispersion.
Abondance dans les capteurs : 3/3
Les fibres de son fruit provoquent également des irritations qui touchent aussi les personnes non allergiques.

Vous pouvez aussi planter:
Alignement
Zelkova carpinifolia K.Koch ou *Zelkova crenata* Spach
Orme du Caucase : les feuilles sont proches de celles du charme.
Forme arrondie.
Ecorce décorative.

POLLINISATION
D'avril à Mai

Répartition du risque allergique :
Le platane est, dans de nombreuses villes, l'espèce la plus plantée. Son remplacement (en cas de maladie ou autre) par une autre espèce permet d'installer une diversité d'essences et de limiter sa prépondérance.



Risque allergique:
Très faible (dark green)
Faible (medium green)
Fort (orange)
Moyen (yellow)
Très fort (red)

RNSA
RESEAU NATIONAL DE SURVEILLANCE AÉROBIOLOGIQUE

RNSA - Association loi 1901 - Chemin des Gardes - BP 8 - 69610 St Genis l'Argentière
Tél. : +33 4 74 26 19 48 - Fax : +33 4 74 26 16 33 - Informations légales

POPULUS PEUPLIER Famille des Salicaceae



Potentiel allergisant : Faible
Concerne tous les peupliers

Caractéristiques du pollen :
Pollinisation anémophile : quantité importante de grains de pollen dans l'air.
Taille d'un grain de pollen environ 30µm : bonne dispersion.
Abondance dans les capteurs : 3/3
Les fibres de son fruit provoquent également des irritations qui touchent aussi les personnes non allergiques.

Vous pouvez aussi planter :
Ornement
Catalpa speciosa (Warder)
Catalpa élégant : grand arbre à croissance rapide.
Fleurs en panicules blanches et fruits en gousse.
Adapté à des températures chaudes où il offrira une ombre dense grâce à ses grandes feuilles.

POLLINISATION
Avril

CONSEIL
Les peupliers sont des espèces dioïques, c'est-à-dire que les plantes mâles et les plantes femelles sont différentes. En ne plantant que des arbres femelles, il n'y a aucun problème d'allergie.

Répartition du risque allergique :
Dans les zones en jaune, il y a déjà beaucoup de pollens de peupliers dans l'atmosphère. C'est en priorité dans ces zones qu'il ne faut pas en rajouter. Cependant au regard du potentiel allergisant pour des haies brise-vent, il est préférable de planter des peupliers plutôt que des cyprès.



Risque allergique:
Très faible (dark green)
Faible (medium green)
Fort (orange)
Moyen (yellow)
Très fort (red)

RNSA
RESEAU NATIONAL DE SURVEILLANCE AÉROBIOLOGIQUE

RNSA - Association loi 1901 - Chemin des Gardes - BP 8 - 69610 St Genis l'Argentière
Tél. : +33 4 74 26 19 48 - Fax : +33 4 74 26 16 33 - Informations légales

QUERCUS CHÊNE Famille des Fagaceae



Potentiel allergisant : Fort

Concerne tous les chênes

Caractéristiques du pollen :

Pollinisation anémophile : quantité importante de grains de pollen.
 Taille d'un grain de pollen de 30 à 40µm : bonne dispersion.
 Abondance dans les capteurs : 2/3

Vous pouvez aussi planter :

Alignement

Liriodendron tulipifera L.
 Tulipier de Virginie : arbre de 15 à 20 m au port arrondi ou colonnaire.
 Petites feuilles à quatre lobes. Belles couleurs automnales jaune or.

Ornement

Prunus serotina Ehrh.
 Merisier : grand arbre au feuillage vert luisant et aux fleurs blanches en grappes.
 Couleurs automnales rouge orangé. Résiste à la sécheresse et à l'humidité.

POLLINISATION

Selon les espèces
 d'avril à juin

Végétation en ville

Répartition du risque allergique :



Risque allergique:

Très faible (vert foncé) / Moyen (jaune) / Très fort (orange foncé)
 Faible (vert clair) / Fort (orange clair)



RNSA - Association loi 1901 - Chemin des Gardes - BP 8 - 69610 St Genis l'Argentière
 Tél. : +33 4 74 26 19 48 - Fax : +33 4 74 26 16 33 - Informations légales

SALIX SAULE Famille des Salicaceae



Potentiel allergisant : Faible
 Concerne tous les saules

Caractéristiques du pollen :

Pollinisation anémophile et entomophile : la quantité de pollen dans l'air dépend du type de pollinisation, ce sont les plantes anémophiles qui émettent le plus de grains de pollen pollens dans l'air.

Taille d'un grain de pollen 19µm : très bonne dispersion.
 Abondance dans les capteurs : 2/3

Vous pouvez aussi planter:

Haie

Celtis sinensis Pers.

Micocoulier de chine : espèce à végétation dense et feuillage luisant.
 Tous types de sols, espèce rustique.

Cotoneaster *Salicifolius* 'Pendulus'

Cotoneaster à feuille de saule : très vigoureux et très décoratif,
 il monte jusqu'à 5 mètres.

Fixation de berge

Cornus stolonifera 'Kelsey'

Cornouiller stolonifère : plante couvre-sol avec la même densité que *Salix arenaria* L. Supporte bien l'humidité. Bois rose orangé, belle coloration automnale.

Crataegus laevigata (Poir.) DC.

Aubépine commune : des cultivars résistants au Feu Bactérien présentent d'abondantes floraisons de fleurs doubles rouges.

POLLINISATION

Selon les espèces
 d'Avril à Mai

Végétation en ville

Répartition du risque allergique :



Risque allergique:

Très faible (vert foncé) / Moyen (jaune) / Très fort (orange foncé)
 Faible (vert clair) / Fort (orange clair)



RNSA - Association loi 1901 - Chemin des Gardes - BP 8 - 69610 St Genis l'Argentière
 Tél. : +33 4 74 26 19 48 - Fax : +33 4 74 26 16 33 - Informations légales

THUJA THUYA Famille des Cupressaceae



Potentiel allergisant : Faible

Concerne tous les thuyas



Caractéristiques du pollen :

Pollinisation anémophile : quantité importante de grains de pollen dans l'air.

Vous pouvez aussi planter :

Haie

***Chamaecyparis lawsonia* Parl.**

Cyprés de Lawson : un des arbres les plus abondants de tous nos parcs et jardins. Il existe un très grand nombre de variétés.

Ornement

***Taxus baccata* L.**

if commun : espèce indigène à croissance lente et à très grande longévité. Forme buissonnante et feuilles en aiguilles.

POLLINISATION

D'avril à Mai

CONSEIL

Le Thuya est souvent utilisé pour faire des haies mono spécifiques. La haie de mélange est une bonne alternative pour éviter les problèmes d'allergies. Diversifier les essences permet de diminuer la concentration de grains de pollen dans l'air et ainsi réduit le risque d'exposition allergique.

CONSEIL D'ENTRETIEN

Une taille tardive permet d'éliminer une bonne partie des cônes mâles et ainsi diminue considérablement la quantité de grains de pollen produite.

Végétation
GUIDE D'INFORMATION
en ville

RNSA
RESEAU NATIONAL DE SURVEILLANCE AEROBIOLOGIQUE

RNSA - Association loi 1901 - Chemin des Gardes - BP 8 - 69610 St Genis l'Argentière
Tél. : +33 4 74 26 19 48 - Fax : +33 4 74 26 16 33 - Informations légales

TILIA TILLEUL Famille des Tiliaceae



Potentiel allergisant : Faible

Concerne tous les tilleul



Caractéristiques du pollen :

Pollinisation entomophile : peu de grains de pollen dans l'air. Allergie de proximité

Abondance dans les capteurs : 1/3

Vous pouvez aussi planter :

Alignement

***Albizia julibrissin* Duraz**

Arbre de soie : arbre élégant à allure exotique. Belle floraison persistant longtemps.

Ornement

***Malus tschonoskii* (Maxim.) Schneid.**

Pommier sauvage : espèce très rustique qui a un très beau feuillage automnal.

***Celtis australis* L.**

Micocoulier de Provence : bel arbre d'ombrage à la forme arrondie. Crain les fortes gelées.

***Davidia involucrata* Baill.**

Arbre aux mouchoirs : son port ressemble à celui d'un tilleul et son feuillage, ses fleurs et ses fruits lui donnent toute son originalité : ses fleurs sont jaunes et petites. Elles sont masquées par des bractées blanc crème de 15 à 20 cm.

POLLINISATION

De juin à juillet

CONSEIL

A cause de l'allergie de proximité, il est déconseillé de le planter en alignement sur des voies fréquentées par des piétons ou en contact direct avec les personnes, mais plutôt dans un massif ou dans une composition où l'accès est limité. Les tilleuls supportent bien la taille, ce qui les empêche de fleurir.

Végétation
GUIDE D'INFORMATION
en ville

Répartition du risque allergique :



Risque allergique:

Très faible (vert foncé), Moyen (jaune), Très fort (rouge)

RNSA
RESEAU NATIONAL DE SURVEILLANCE AEROBIOLOGIQUE

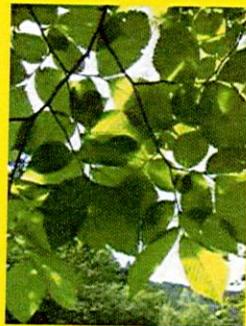
RNSA - Association loi 1901 - Chemin des Gardes - BP 8 - 69610 St Genis l'Argentière
Tél. : +33 4 74 26 19 48 - Fax : +33 4 74 26 16 33 - Informations légales

ULMUS ORMES Famille des Ulmaceae



Potentiel allergisant : Faible
Concerne tous les ormes

Caractéristiques du pollen :
 Pollinisation entomophile : quantité importante de grains de pollen dans l'air.
 Taille d'un grain de pollen inférieure à 35µm : dispersion moyenne.
 Abondance dans les capteurs : 1/3



Vous pouvez aussi planter :

Alignement
Catalpa bignonioides Walt.
 Catalpa commun : il a de grandes feuilles épaisses qui produisent une ombre dense. Supporte bien les atmosphères polluées.
Ornement
Sorbus aria Crantz.
 Ailier Blanc : port érigé. Fleurs blanches abondantes. Fruits rouges. Belles couleurs automnales.

POLLINISATION
 Mars

Végétation
 GUIDE D'INFORMATION
 en ville



RNSA - Association loi 1901 - Chemin des Gardes - BP 8 - 69610 St Genis l'Argentière
 Tél. : +33 4 74 26 19 48 - Fax : +33 4 74 26 16 33 - Informations légales

Genre	Nom Commun	Famille	Potentiel allergisant	Caractéristique du pollen			Période de pollinisation
				Pollinisation	Taille du pollen	Abondance dans les capteurs	
ACER	ERABLE	Aceraceae	Faible	Anémophile	35µm: dispersion moyenne.	1/3	Mars à Mai
ALNUS	AULNE	Betulaceae	Moyen	Anémophile	30µm: bonne dispersion	2/3	Février
BETULA	BOULEAU	Betulaceae	Fort	Anémophile	20µm: très bonne dispersion	3/3	Avril
BROUSSONETIA	Mûrier à Papier	Moraceae	Faible	Anémophile	12µm: ils sont très volatiles	2/3	Mai/ Juin
CASTANEA	CHÂTAIGNIER	Fagaceae	Faible	Anémophile	15µm: très bonne dispersion.	3/3	Juin
CARPINUS	CHARME	Betulaceae	Moyen	Anémophile	40µm: dispersion moyenne.	2/3	Mars / avril
CORYLUS	NOisetier	Betulaceae	Fort	Anémophile	20µm: très bonne dispersion	2/3	Février / Mars
CUPRESSUS	CYPRÈS	Cupressaceae					
<i>C. sempervirens</i>			Fort	Anémophile	35µm: dispersion moyenne.	3/3	Mars/ avril
<i>C. arizonica</i>			Fort	Anémophile	35µm: dispersion moyenne.	3/3	Janvier / février
FAGUS	HÊTRE	Fagaceae	Faible	Anémophile	43µm : Dispersion moyenne.	2/3	Avril / mai
FRAXINUS	FRENES	Oleaceae	Moyen	Anémophile	25µm: bonne dispersion	3/3	Avril / mai
JUGLANS	NOYERS	Juglandaceae	Faible	Anémophile	40µm : Dispersion moyenne.	1/3	Avril / mai
JUNIPERUS	GENEVRIERS	Cupressaceae					
<i>Juniperus oxycedrus</i>			Moyen	Anémophile			
<i>Juniperus ashei</i>			Fort	Anémophile			
<i>Juniperus communis</i>			Faible	Anémophile			
LIGUSTRUM	TROENES	Oleaceae	Moyen	Entomophile	Allergie de proximité	1/3	Juin / juillet
OLEA	OLIVIER	Oleaceae	Moyen	Anémophile	25µm: bonne dispersion	2/3 En Paca	Mai/ Juin
OSTRYA	CHARME HOUBLON	Betulaceae	Faible	Anémophile	24µm: bonne dispersion	1/3	Mars / avril
POPULUS	PEUPLIER	Salicaceae	Faible	Anémophile	30µm: bonne dispersion	3/3	Avril
PLATANUS	PLATANE	Platanaceae	Fort	Anémophile	20µm: très bonne dispersion	3/3	Avril/ Mai
QUERCUS	CHÈNE	Fagaceae	Fort	Anémophile	De 30 à 40µm: dispersion moyenne	2/3	Avril à Juin
SALIX	SAULE	Salicaceae	Faible	Anémophile	15µm: très bonne dispersion	2/4	Avril / Mai
THUJA	THUYA	Cupressaceae	Faible	Anémophile			Avril / Mai
TILIA	TILLEUL	Tiliaceae	Faible	Entomophile	Allergie de proximité	1/3	Juin / Juillet
ULMUS	ORMES	Ulmaceae	Faible	Anémophile	35µm : Dispersion moyenne	1/3	Mars

Plantes & Herbacées

Les Graminées ou Poacées

Les graminées correspondent à la famille des Poacées, elles regroupent un très grand nombre de genres et d'espèces qui sont tous allergisants. Cependant, on peut distinguer trois types de graminées : les graminées cultivées, les graminées ornementales et les graminées sauvages. Elles n'ont pas les mêmes caractéristiques et provoquent les allergies de manières différentes.



Les graminées cultivées

Les graminées cultivées ont un potentiel allergisant fort, mais leur abondance dans l'air est assez réduite par le fait que ces variétés sélectionnées ont un pollen gros et lourd qui voyage très peu. Plusieurs de ces espèces sont cléistogames, c'est-à-dire que la fleur ne s'ouvre pas pour favoriser une auto-fécondation. C'est le cas par exemple du blé qui libère donc très peu de grains de pollen. L'allergie déclenchée par ces espèces est donc une allergie de proximité.



Les graminées ornementales

Elles sont de plus en plus utilisées dans les villes. Vivaces, elles sont très décoratives, mais comme les autres Poacées, leur potentiel allergisant est très élevé. Cependant, certaines espèces peuvent être plantées sans que le risque soit trop important.

En effet, dans le choix des graminées ornementales on doit s'inquiéter de la nature de la floraison et donc par conséquent de la production de pollen.



Plantes & Herbacées

On peut choisir des espèces qui ne font pas beaucoup de fleurs ou des espèces qui ne fleurissent pas souvent. Un bon moyen pour cela est de privilégier les espèces dont l'intérêt décoratif est lié au feuillage, ces plantes ont souvent des floraisons peu importantes et ainsi émettent moins de grains de pollen dans l'atmosphère.

Les graminées sauvages

Contrairement aux graminées ornementales, les graminées que l'on retrouve dans les pelouses, les prairies, déversent beaucoup de grains de pollen dans l'atmosphère. Ce sont elles principalement qui sont responsables des allergies aux graminées. On compte, par exemple, 5 allergènes dans le pollen d'un Ray-grass (*Lolium perenne* L.). Pour éviter une pollinisation trop importante, il suffit de tondre les pelouses, de faucher les prairies deux fois par an pour éviter que les plantes fleurissent.



Envoyé en préfecture le 26/12/2025

Reçu en préfecture le 26/12/2025

Publié le

ID : 022-212200547-20251218-ANX3-DE

05 JAN. 2026

Les Composées ou Astéracées

La majorité des Composées ont un potentiel allergisant moyen. Le risque allergique est pourtant faible car les quantités présentes en ville sont négligeables et parce qu'elles sont pour la plupart entomophiles (leur pollen est transporté par les insectes). On trouve donc peu de grains de pollen de Composées dans l'air. Les seuls risques d'allergies possibles sont des allergies de proximité.

Il y a cependant deux espèces appartenant à la famille des composées qui sont particulièrement allergisantes :

Ambrosia artemisiifolia L.

Ambrosie annuelle

Potentiel allergisant : fort



Abondance : 2/3

dans la région Lyon et vallée du Rhône

Fiche ambroisie

Pour plus d'information sur l'ambrosie vous pouvez consulter le site internet :

www.ambroisie.info



Envoyé en préfecture le 26/12/2025

Reçu en préfecture le 26/12/2025

Publié le

ID : 022-212200547-20251218-ANX3-DE

AMBROISIE

Potentiel allergisant : Fort

L'ambroisie à feuille d'armoise (*Ambrosia artemisiifolia* L.) est reconnue comme faisant partie des espèces envahissantes en France. Elle n'est pas encore présente sur tout le territoire mais son expansion est à surveiller avec attention. Cette plante est très allergisante et produit beaucoup de grains de pollen.

Comment reconnaître un plant d'ambroisie?

Afin de lutter au mieux il faut la prendre en compte dès son installation et pour cela savoir la reconnaître aux différentes étapes de son développement.

Plantule :
Feuilles opposées de teinte vert franc. Limbes duveteux et divisés. Nervures blanchâtres. Base de la tige violacée.



Plante adulte :
Port en buisson avec une hauteur moyenne de 70 cm. Feuilles divisées, vert uniforme des deux côtés, sans odeur au froissement. Tige ramifiée dès la base, ramification opposée à la base et alternée dans le haut.



Attention à ne pas confondre l'ambroisie avec l'armoise annuelle qui est très proche. Un bon moyen de les différencier est l'odeur de la plante : l'armoise annuelle est odorante alors que l'ambroisie ne l'est pas.

Cycle annuel de l'ambroisie

Aout: Floraison. Risque allergique très fort.

Septembre à octobre: Production de graines. Les graines d'ambroisies sont très résistantes et peuvent être transportées par des engins, l'eau ou les animaux, ce qui participe à la dissémination de la plante.

Que faut-il faire?

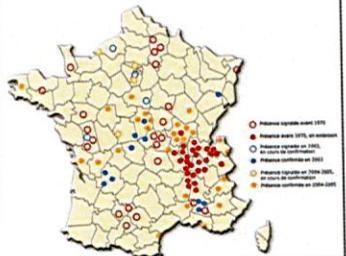
L'empêcher de pousser. L'ambroisie est une espèce pionnière qui n'aime pas la concurrence végétale. On peut donc empêcher son apparition en diminuant les surfaces de sols nus, abandonnés, privés de végétation. On peut planter des espèces couvrantes ou recouvrir le sol de paille, d'écorces, de graviers ou mettre une toile de protection. De manière générale il faut éviter les désherbants qui suppriment la concurrence et favorise son apparition.

L'élimination est la seule solution une fois que la plante est présente, il faut agir avant la floraison de la plante pour éviter qu'elle émette du pollen ou qu'elle fasse des graines. On peut l'arracher à la main, c'est la solution la plus efficace, mais sur d'importantes surfaces elle peut être fauchée. L'important est qu'elle ne fleurisse pas.

Végétation en ville

Répartition du risque allergique :

L'expansion de l'ambroisie se fait principalement par le vecteur humain par l'intermédiaire des transports de terres mais aussi par des engins de travaux publics et de travaux agricoles. Elle peut aussi se faire par voie d'eau et par les animaux.



RNSA - Association loi 1901 - Chemin des Gardes - BP 8 - 69610 St Genis l'Argentière

Tél. : +33 4 74 26 19 48 - Fax : +33 4 74 26 16 33 - Informations légales

Plantes & Herbacées

Artemisia vulgaris L.

Armoise commune

Potentiel allergisant : **fort**
Abondance : 2/3
Plusieurs espèces d'armoise poussent spontanément en Europe.



Les plantes spontanées

Les espèces suivantes croissent naturellement dans les villes et sont aussi allergisantes :

Chenopodium album L.

Chénopode blanc

Potentiel allergisant : **moyen**
Abondance : 1/3
Plusieurs espèces de Chénopodes poussent spontanément en Europe.



Rumex acetosa L.

Oseille sauvage

Potentiel allergisant : **faible**
Abondance : 1/3



Parietaria judaica L.

Pariétaria diffuse

Potentiel allergisant : **fort**
Abondance : 3/3
Les allergies aux Pariétaires sont plus fréquentes dans le sud de la France que dans le Nord.



Plantago lanceolata L.

Plantain lancéolé

Potentiel allergisant : **moyen**
Abondance : 1/3 ou 2/3
Plusieurs espèces de Plantains poussent spontanément en Europe.



Ricinus communis L.

Ricin

Potentiel allergisant : **fort 3/3**
Cultivé parfois en ornement, le ricin est une grande plante herbacée traitée en annuelle.



La réduction des plantes spontanées allergisantes, passe par une prise en charge des espaces libres. Il faut éviter de laisser sans entretien des espaces en friche, des bordures de routes, des terrains vagues et des terrains où se déroulent les chantiers, car ces espaces sont propices à leur développement.

Il est possible, même si c'est de manière provisoire, de planter à la place de ces espaces vierges un couvert dense. En effet, la plupart de ces plantes spontanées sont des espèces pionnières et ne résistent pas à la concurrence.

Typologie des Usages

La Haie

La haie est un aménagement responsable de nombreuses allergies. La haie mono spécifique en est la principale cause, par un effet de concentration de pollens allergisants dans l'air. Or c'est principalement la quantité de grains de pollens dans l'air qui intervient dans le déclenchement du phénomène allergique. Des espèces allergisantes comme le cyprès ou le charme sont souvent utilisées pour faire des haies mono spécifiques, ce qui participe à un risque important d'allergies.



La haie diversifiée se prête à une grande diversité d'usages : la haie taillée, la haie brise vent, la bande boisée, la haie de limite, la haie libre.



Enfin, l'usage de la haie est actuellement repensé dans les villes. L'originalité est aussi un bon moyen d'éviter les allergies, par exemple en utilisant des plantes grimpantes montées en haie.

Les espèces allergisantes peuvent être plantées si elles ne sont pas trop concentrées. Des conseils vous sont donnés pour doser la quantité d'espèces allergisantes qui peuvent figurer dans une haie de mélange, ceci en fonction du potentiel allergisant de chaque espèce.

Voici, classé d'après la persistance de leurs feuillages, différents types de haie. Pour chaque type, les espèces allergisantes couramment utilisées vous sont présentées. Figurent également des espèces non allergisantes qui peuvent vous aider et vous orienter vers le choix de la haie de mélange en vous donnant une large gamme de choix.

RNSA

Typologie des Usages

Haie caduque

Voici les genres à feuillage caduc qui peuvent entrer dans la conception d'une haie et qui sont allergisants :



- *Acer*.

Potentiel allergisant faible.

- *Carpinus*.

Potentiel allergisant moyen.

- *Corylus*.

Potentiel allergisant fort.

- *Ligustrum*.

Potentiel allergisant moyen.

Allergie de proximité

- *Salix*. **Potentiel allergisant faible**

Pour une haie de mélange, le potentiel allergisant vous permet de pouvoir doser la quantité de l'essence que vous avez choisie.

LES POTENTIELS

ESPÈCES À FAIBLE

POTENTIEL ALLERGISANT :

elles peuvent être présentes sans restriction dans les haies de mélange, car il faut une très grande concentration d'espèces à faible potentiel allergisant pour provoquer une réaction allergique.

ESPÈCES AU POTENTIEL ALLERGISANT MOYEN :

Il faut éviter qu'elles constituent l'espèce la plus importante de la haie.

ESPÈCES À FORT POTENTIEL ALLERGISANT :

un ou deux plants peuvent être présents, au delà le risque d'allergie sera important.

Pour varier vos haies voici une liste de quelques espèces non allergisantes, classées par taille :

Haie de 1, 5 à 3m

Chaenomelus japonica
Cornus alba
Forsythia intermedia 'week end'
Philadelphus coronarius
Phillyrea angustifolia
Phillyrea latifolia
Physocarpus opulifolius
Prunus lusitanica

Haie de 3 à 6 m

Amelanchier canadensis
Cornus mas
Cornus sanguinea
Crataegus laevigata
Elaeagnus umbellata
Prunus cerasifera
Sambucus nigra

Haie de haut jet

Laburnum anagyroides
Macula pomifera
Prunus avium
Prunus lusitanica
Sorbus aucuparia 'Edulis'

Haie semi persistante

Voici les espèces semi persistantes utilisées pour des haies qui sont allergisantes :

- *Carpinus*.
Potentiel allergisant moyen
- *Ligustrum ovalifolium, sinense, vulgare*.
Potentiel allergisant moyen
Allergie de proximité

Typologie des Usages

D'autres espèces semi persistantes non allergisantes peuvent être utilisées pour ce type de haie:

Berberis julianae
Cotoneaster horizontalis
Escallonia macrantha
Escallonia punctata
Lonicera fragrantissima
Lonicera fragrantissima
Pyracantha
Spirea cantoniensis

Haie persistante

Voici les genres à feuillage persistant qui peuvent entrer dans la conception d'une haie et qui sont allergisants :



- *Cupressus sempervirens*.

Potentiel allergisant fort

Les cyprès ont un potentiel allergisant fort, mais émettent également dans l'air de grandes quantités de grains de pollen.

- *Cupressus arizonica*.

Potentiel allergisant fort

Les cyprès ont un potentiel allergisant fort mais émettent également dans l'air de grandes quantités de grains de pollen.

- *Juniperus oxycedrus*.

Potentiel allergisant moyen

- *Juniperus ashei*.

Potentiel allergisant fort

- *Juniperus communis*.

Potentiel allergisant faible

- *Ligustrum regelianum, ibota*.

Potentiel allergisant moyen

Envoyé en préfecture le 26/12/2025

Reçu en préfecture le 26/12/2025

Publié le

ID : 022-212200547-20251218-ANX3-DE

Attention : on retrouve principalement les espèces citées dans des haies mono spécifiques. Les haies de mélange sont une bonne alternative à ces plantes allergisantes.

Pour varier vos haies voici une liste de quelques espèces persistantes, non allergisantes, classées par taille :

Haie de moins de 1,5 m

Abelia x grandiflora
Berberis darwinii
Ilex crenata
Lavandula angustifolia
Viburnum davidii

Haie de 2 à 4 m

Buxus sempervirens
Choisya ternata
Cotoneaster franchetti
Elaeagnus x ebbingei
Elaeagnus pungens 'Maculata'
Escallonia
Lonicera nitida
Osmanthus armatus
Prunus laurocerasus
Rhamnus alternus
Viburnum tinus

Haie de plus de 4 m

Laurus nobilis
Ilex aquifolium
Conifères
Chamaecyparis lawsonia
Larix decidua
Picea abies
Taxus 'Straight Hedge'
Taxus baccata
Tsuga canadensis

RNSA

RNSA

Typologie des Usages

Fixation des berges

Voici quelques espèces qui supportent l'humidité et qui sont allergisantes



- Acer campestre ou negundo. **Potentiel allergisant faible**
- Alnus glutinosa. **Potentiel allergisant moyen**
- Betula nigra. **Potentiel allergisant fort**
- Castanea sativa. **Potentiel allergisant faible**
- Fraxinus excelsior. **Potentiel allergisant moyen**
- Populus alba ou tremula. **Potentiel allergisant faible**
- Salix. **Potentiel allergisant faible**
- Ulmus. **Potentiel allergisant faible**

D'autres espèces non allergisantes peuvent être utilisées sur des berges pour augmenter la diversité :

- Cornus stolonifera*
Eouynus europaeus
Prunus padus
Prunus serotina
Ptelea trifoliata
Pterocarya fraxinifolia
Pterocarya stenoptera

Arbres d'alignement

Grand développement allergisants

- Acer. **Potentiel allergisant faible**
- Alnus. **Potentiel allergisant moyen**
- Betula. **Potentiel allergisant fort**
- Castanea. **Potentiel allergisant faible**
- Fagus. **Potentiel allergisant faible**
- Fraxinus. **Potentiel allergisant moyen**
- Juglans. **Potentiel allergisant faible**
- Platanus. **Potentiel allergisant fort**
- Quercus. **Potentiel allergisant fort**
- Tilia. **Potentiel allergisant faible**



Quelques espèces non allergisantes à grand développement :

Aeculus hippocastanum
Ailanthus altissima
Carya ovata
Cedrela sinensis ou ailantoides
Ginkgo biloba
Gleditsia inermis
Gleditsia triacanthos
Liquidambar styraciflua
Liriodendron tulipifera
Prunus avium
Prunus serotina
Pterocarya stenoptera
Sophora japonica
Zelkova serrata

Typologie des Usages

Développement moyen allergisants

- Acer. **Potentiel allergisant faible**
- Alnus. **Potentiel allergisant moyen**
- Betula. **Potentiel allergisant fort**
- Carpinus. **Potentiel allergisant moyen**
- Fagus. **Potentiel allergisant faible**
- Corylus. **Potentiel allergisant moyen**
- Ulmus. **Potentiel allergisant faible**

Quelques espèces non allergisantes à développement moyen :

- Aesculus carnea 'Briotti'*
Albizia julibrissin
Catalpa bignonioides
Catalpa speciosa
Cedrela sinensis ou ailantoides
Celtis occidentalis
Gleditsia triacanthos 'Inermis'
Gleditsia triacanthos 'Sunburst'
Koelreuteria paniculata
Liquidambar orientalis
Maclura pomifera
Phelodendron amurense
Prunus padus
Prunus x yedoensis
Pyrus calleryana 'Aristocrate'
Pyrus calleryana 'Bradford'
Robinia ambigua 'Decaisneana'
Sorbus aria
Sorbus aucuparia
Sorbus intermedia
Sorbus latifolia

Petit développement allergisants

- Acer negundo. **Potentiel allergisant faible**
- Fraxinus ornus. **Potentiel allergisant moyen**
- Salix. **Potentiel allergisant faible**

Quelques espèces non allergisantes à petit développement :

- Celtis caucasica*
Crataegus carrierei
Crataegus grignoniensis
Crataegus monogyna
Eleagnus augustifolia
Eudia danielli
Ilex aquifolium
Laburnum anagyroides
Malus floribunda
Malus sieboldii
Malus sylvestris
Malus tschonoskii
Parrotia persica
Prunus lusitanica 'pyramidalis'
Prunus maackii 'Amber Beauty'
Prunus pandora
Prunus sargentii
Prunus serrula
Prunus subhirtella 'Automnalis'
Pyrus eleagrifolia compacta
Sambucus nigra
Sorbus aria magnifica
Sorbus aucuparia rosica

Contact

Réseau National de Surveillance Aérobiologique



Chemin des Gardes
 69610 St Genis l'Argentière
 Tél : 04 74 26 19 48
 Fax : 04 74 26 16 33
 Mail : rnsa@rnnsa.fr

Site Web : www.pollens.fr

Ce site a été réalisé
 grâce à la collaboration de :

